



MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Le cahier

DE LA **DEPAFI**

MAGAZINE — PORTRAIT — INTERVIEW

THÉMATIQUES TRANSVERSES DE LA DIRECTION AU SERVICE DES COLLABORATEURS

Décembre 2022 | Édition n°5



Transition écologique et sobriété énergétique,

enjeux du ministère de l'Intérieur
et des Outre-mer

DEPAFI

DIRECTION DE L'ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE
DE L'AGENT DES FINANCES ET DE L'IMPÔT DE
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER

SOMMAIRE

page **05**

1/ Contexte

- 1.1 Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM) poursuit et amplifie son engagement dans le développement durable
- 1.2 Le dispositif Services Publics Écoresponsables (SPE)

page **21**

2/ Nouveaux partenariats et projets structurants du MIOM en 2022

- 2.1 Nouveaux partenariats
- 2.2 Projets et engagements structurants du MIOM

page **41**

3/ Mobilisation des agents du MIOM

- 3.1 Les appels à projets biodiversité
- 3.2 Symbi'ose
- 3.3 Des outils à disposition des agents

page **51**

4/ Dossier spécial: Éco-gestes au quotidien

page **54**

5/ Jeux & concours

Décembre 2022 | Édition n°5 Sources et remerciements

Pilotage et Conception :

Cabinet DEPAFI / Communication
Élodie MARCHESSEAU,
Marine GAUCHY

Mise en page: Fanny GOUJAT,
Lise BERTHELOT.

depafi-communication@interieur.gouv.fr

Contributeurs :

Noémie BERNARD,
Amélia DOUZIECH-BRISORGUEIL,
Maxime NEBULE, Clémence RUPPLI,
Grégoire SIERRA, Camille SOULACROIX,
DEPAFI, mission développement durable /
Anne ARCHAMBAULT, DEPAFI, DPPLR /
Alexandra LAMOTTE, Diane SIMIU, CGDD

Sources :

Chiffres ministère de l'Intérieur et des
Outre-mer / <https://www.ecologie.gouv.fr/des-gestes-simples-faire-des-economies-denergie-dans-maison> / PNAD <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/PNAD-PAGEAPAGE-SCREEN%283%29.pdf> / Feuille de route pour l'achat et la logistique 2022 du SAILMI http://depafi.minint.fr/index.php?option=com_content&view=category&id=405&Itemid=381 / Outil réglementaire de la commande publique <https://resec.fr/referencement-reglementaire/>

Crédits :

Photographies/Illustrations : Pixabay (Dung Tran) couverture; MI/DICOM/J.Groisard p.3; Unsplash p.4, 12, 16-21, 25-30, 38, 39, 43, 55; Freepik (rawpixel.com p.9 / freepik p.40 / macrovector p.51 / macrovector, pch.vector, brgfx, rawpixel.com, freepik, pikisuperstar p.52); Matériel de communication du site des nations unies - ODD p.7-8; photos personnelles p.11, 23; <https://www.energystream-wavestone.com/2019/06/nos-dechets-ressource-de-demain/> p.32; Pexels p.33, 41; Site internet Gendarmerie, page OCLAESP p.45. Pictogrammes: Nounproject (WiStudio, Eko Purnomo, Alison p.5 / Gregor Cresnar p.6 / Pro Designer, Smashicons, Ubay Creative, Rainbow Designs, Phonlaphat Thongsriphong, Vectors Point, Yogi Aprellyanto, Eucalyp p.11 / Alexander Skowalsky p.14 / Anna Sophie p.16 / IronSV, Adrien Coquet, Alexander Skowalsky, Dave Robson p.17 / Anggun, András Horváth, Arthur Shlain, Cici-liakwo, Rex p.20 / ProSymbols p.27 / Ayub Irawan, Georgiana Ionescu, Adrien Coquet, Ranah Pixel Studio, Alison p.29 / Anusha Narvekar, Iconstock, Adrien Coquet P.34 / Dan Hetteix, Mada Creative p.35 / Alice Design, Numero Uno, The IconZ, Marie-VanDenBroeck p.46 / Erika Carter p.55 / Shashank Singh, Sweetline Graphic, Alice design p.59).



ÉDITO

du directeur

Vincent ROBERTI
Directeur de l'évaluation de la performance,
de l'achat, des finances et de l'immobilier

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la transition énergétique de la France est plus que jamais une priorité. Ces enjeux sont majeurs pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer et entraînent des modifications structurelles de notre environnement et impactent nos métiers.

Les agents du ministère sont en effet confrontés aux urgences climatiques de plus en plus nombreuses. Incendies et catastrophes naturelles mobilisent la sécurité civile, les préfectures éditent les arrêtés préfectoraux pour les sécheresses, la lutte contre les atteintes à l'environnement par les policiers et gendarmes... L'enjeu est là : mieux prendre en compte ces problématiques dans nos métiers et disposer des outils et des connaissances pour faciliter cette adaptation.

C'est dans ce contexte que la Première Ministre a demandé à chaque ministère de participer à l'effort national de sobriété énergétique en mettant en place dès maintenant des actions visant à réduire nos consommations. La sobriété énergétique, ce n'est pas produire moins, c'est éviter les consommations inutiles et ne pas consommer tous au même moment. Ce sont des gestes souvent anodins mais qui, à grande échelle, ont un impact et qui réduisent notre empreinte sur notre environnement. La sobriété, c'est l'affaire de tous, l'État

qui doit montrer l'exemple, mais aussi chaque entreprise, collectivité, association et nous tous citoyens. Seule la mobilisation générale donnera des résultats.

Pour le court mais aussi le moyen et le long terme, nous élaborons actuellement un Plan Climat et Biodiversité ministérielle afin de répondre aussi à ces grands enjeux. Le Secrétaire général, haut fonctionnaire au développement durable, avec votre serviteur haut-fonctionnaire adjoint et la mission développement durable à la DHPAFI, nous avons travaillé avec les directions du ministère, les agents et les organisations syndicales pour établir une politique ambitieuse de la transition écologique et de sobriété énergétique à venir.

Un constat peut déjà être dressé, celui d'un ministère engagé dans la transformation de ses bâtiments, dans la réduction de son empreinte carbone et écologique, un ministère porteur d'une ambition et de beaux projets, où nous avons tous notre rôle à jouer, notre part à prendre, selon nos moyens, nos capacités.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Vincent Roberti



1.1 Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer poursuit et amplifie son engagement dans le développement durable

Les enjeux pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM), par ses missions régaliennes et son ampleur est un acteur majeur de la transition écologique et du développement durable. Il est présent sur l'ensemble du territoire et est très visible auprès des citoyens. Il a un véritable devoir d'exemplarité sur ces thématiques et se doit, comme les autres ministères, d'être un acteur majeur de la transition écologique.

Présent sur l'ensemble du territoire, le MIOM a la charge de politiques publiques variées et parfois fortement liées aux problématiques écologiques telles que la mission de sécurité civile, la lutte contre les atteintes à l'environnement ou bien les autorisations en matière d'urbanisme et d'activités polluantes, délivrées par les préfetures.



2^e parc immobilier de l'État,
avec 41 000 bâtiments
et 21 millions de m².



2^e employeur de l'État,
avec près de 300 000 agents,
qui sont également des citoyens.



2^e acheteur de l'État,
avec 4 milliards d'euros par an.

Présentation de la mission développement durable et diversification de ses missions depuis sa création

La mission développement durable (MDD) à la DEPAFI diversifie ses missions pour répondre aux demandes.

Depuis 2012, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est doté d'une mission de développement durable. Cette dernière est rattachée au secrétaire général, haut fonctionnaire au développement durable. Cette mission se situe au sein de la DEPAFI, le directeur étant haut-fonctionnaire adjoint.

La MDD a pour mission de coordonner et mettre en œuvre la stratégie du ministère en matière de développement durable et d'en rendre compte auprès du Commissariat général au développement durable.

La mission développement durable pilote la politique développement durable du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en étroite collaboration avec les autres directions du ministère.



Les missions de la MDD

COORDONNER

La politique SPE*

Capitalisation sur le bilan annuel, suivi des indicateurs.

La mise en œuvre des ODD*

Suivi général, pilotage ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces).

La réalisation du BEGES*

Tous les 3 ans, pour tous les services.

Les événements responsables

Impact écologique et social des services mobilisés lors des grands événements.

IMPULSER

Mobilité

Plans de mobilité, développement de l'usage des mobilités durables, verdissement de la flotte de véhicules et de la politique voyage.

Immobilier

Réduire les consommations, proposer des solutions énergétiques innovantes, limiter le recours aux énergies fossiles, développer le réemploi et le recours à des matériaux sobres en carbone.

Achats responsables

Clauses et critères environnementaux, critères sociaux.

Déchets

Tri par apport volontaire, conventions avec des écoorganismes, recyclage.

Biodiversité

Installation de dispositifs favorisant la biodiversité.

ACCOMPAGNER

Les changements de comportements

Sensibilisation lors des événements nationaux, événements autour de thématiques phares, veille sur l'intranet.

Les réseaux de référents

Par direction, par thématique (Immobilier, BEGES...).

Les opérateurs

Accompagnement des plans d'actions.

Les services volontaires

Accompagnement dans leur démarche de développement durable : mise en place du tri par apport volontaire, actions en faveur de la biodiversité, déploiement de la plateforme de covoiturage.

* SPE : Service public écoresponsable
ODD : Objectifs de développement durable
BEGES : Bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Le contexte international : l'agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU) et les objectifs de développement durable (ODD)



Agenda 2030

En septembre 2015, les 193 États membres de l'ONU ont adopté le programme de développement durable à l'horizon 2030, intitulé Agenda 2030. C'est un agenda pour les populations, pour la planète, pour la prospérité, pour la paix et par les partenariats. Il porte une vision de transformation de notre monde en éradiquant la pauvreté et en assurant sa transition vers un développement durable.

[Suivre le compte à rebours*](#) 



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ!

Les objectifs de développement durable, par leur caractère ambitieux et transversal, soulèvent de nombreux enjeux pour les prochaines années :

- **Assurer un état des lieux réaliste**, puis mettre en œuvre un suivi rigoureux des progrès réalisés et identifier les domaines d'amélioration possible.
- **Créer une dynamique d'appropriation des objectifs** de développement durable par les territoires, la société civile, le secteur privé et les citoyens.
- **Favoriser un contexte de coopération** : diffuser les bonnes pratiques et construire un cadre de coopération entre les acteurs pour mener des actions conjointes.

Tous les pays doivent participer à la mise en œuvre de l'agenda, en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international en faveur du développement durable et de sa mobilisation, la France souhaite être exemplaire et a engagé sans attendre sa réflexion sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

La contribution du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Au même titre que l'ensemble des ministères, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est partie prenante dans la réalisation des ODD.

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les 17 objectifs de développement durable (ODD) et leurs 169 cibles forment le cœur de l'agenda 2030.

Leur champ et leur ambition sont renforcés par rapport aux objectifs du millénaire pour le développement adoptés en 2000. Les trois dimensions du développement durable sont désormais intégrées de manière transversale. Les objectifs couvrent l'intégralité des enjeux du développement durable tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau mais aussi la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation...

COMPRENDRE LES OBJECTIFS

sous format vidéo [en suivant ce lien*](#)



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ!



* Retrouvez les liens URL p.56

Quelques exemples d'objectifs:



Objectif 3: Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.



Objectif 5: Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser pour toutes les femmes et les filles.



Objectif 8: Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.



Objectif 10: Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre.



Objectif 11: Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.



Objectif 15: Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.



Objectif 16: Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes.



Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est copilote avec le ministère des Armées de l'objectif de développement durable (ODD) 16 « Paix, justice et institutions efficaces ». À ce titre, en 2018 la mission développement durable a conduit des groupes de travail afin d'écrire la feuille de route de cet ODD pour la France, présentée au Forum politique de Haut niveau à l'ONU en juillet 2019. Une mise à jour est prévue pour le prochain forum, en juillet 2023 à New-York.



Retrouvez les 17 objectifs de développement durable sur le [site des Nations Unies*](#).



* Retrouvez les liens URL p.56

1.2 Le dispositif Services Publics Écoresponsables (SPE)



Le dispositif SPE, en quelques mots

La circulaire n°6145/SG du 25 février 2020 s'inscrit dans la continuité du plan administration exemplaire (PAE). Elle a pour objectif d'assurer la transition écologique et solidaire de tous les services de l'État, des établissements publics et de ses opérateurs.

Cette nouvelle politique publique repose sur un socle de 20 mesures, toutes obligatoires et s'articulant autour de 6 thématiques :

- **Mobilité durable des agents;**
- **Achats responsables;**
- **Alimentation plus respectueuse de l'environnement;**
- **Réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics;**
- **Réduction des produits phytopharmaceutiques;**
- **Économie circulaire et numérique responsable.**

Les mesures qui concernent l'immobilier durable sont les mesures 13 à 17. Elles s'intègrent dans la thématique de la consommation d'énergie des bâtiments publics. L'objectif est de parvenir à réduire les émissions de gaz à effet de serre et par conséquent soutenir la transformation énergétique des bâtiments publics.



Diane SIMIU

Adjointe au Commissaire général au développement durable
Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires / Ministère de la transition énergétique

INTERVIEW

Quelle est l'ambition et quels sont les enjeux du dispositif Services publics écoresponsables (SPE)?

« Le dispositif Services publics écoresponsables, lancé à l'issue du 4^e Conseil de défense écologique qui s'est tenu le 12 février 2020, a pour ambition d'accélérer la transition écologique des services publics. Il vise à diffuser l'écoresponsabilité dans l'ensemble des pratiques, métiers et missions des agents de l'État et de ses opérateurs. Le déploiement des vingt mesures qui structurent le dispositif permet aux services de l'État et ses établissements publics de remplir l'exigence d'exemplarité qui est la leur, alors que l'ensemble de la société française doit fournir un effort majeur pour accomplir sa mue écologique. Depuis le

« Le dispositif SPE est devenu un outil opérationnel pour faciliter la mise en œuvre des mesures composant la planification écologique. »

lancement du dispositif, ses mesures ont été en grande partie transcrites dans la loi : le dispositif SPE est donc aujourd'hui un outil pour appliquer les aspects législatifs de la transition écologique comme pour faire évoluer les pratiques professionnelles des services publics. Dans le contexte de la crise énergétique actuelle et



de l'exigence de sobriété qui en découle, le dispositif SPE est devenu un outil opérationnel pour faciliter la mise en œuvre des mesures composant la planification écologique.»

Quel est le rôle du commissariat général au développement durable (CGDD) dans ce dispositif?

« Le commissariat général au développement durable a un rôle d'animation de la communauté Services publics écoresponsables : il reçoit pour cela l'appui des secrétariats généraux des ministères et des préfetures de région, de la direction des achats de l'État, de la direction de l'immobilier de l'État et la direction interministérielle de la transformation publique, des directions « métiers » des ministères, chacun dans son domaine de compétence. Le CGDD assure le lien avec les correspondants SPE des ministères et préfetures ainsi qu'avec les pilotes de mesures et fournit à l'ensemble de la communauté SPE une plateforme coopérative électronique, afin de centraliser les échanges et les partages de

documents, à l'image d'un centre de ressources. Le CGDD pilote par ailleurs le suivi des indicateurs relatifs à la mise en œuvre des 20 mesures et fait une synthèse des données quantitatives et qualitatives des bilans annuels au travers d'un bilan interministériel. Il organise des échanges réguliers et favorise la diffusion des mesures SPE au sein des établissements publics, notamment par le biais du club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEP). »

Quel est le bilan après ces deux premières années de déploiement?

« Le déploiement du dispositif SPE dans les ministères et les préfetures se déroule de façon très satisfaisante. Grâce à l'investissement des correspondants SPE au sein de chaque structure, des pilotes de mesures et de l'ensemble des parties prenantes mobilisées, les mesures sont appliquées de manière soutenue : par exemple les véhicules de l'État dont 74% sont désormais à faible émission, les nouveaux points de recharges de bornes électriques dont 5000 ont été installés depuis 2020, le remplacement, en 2021, de 318 chaudières à fioul dans les bâtiments publics, et l'augmentation des dons aux associations dans le champ de l'économie circulaire, à hauteur de 11000 biens. Le dispositif de rapportage des données est aujourd'hui arrivé à maturité, avec une amélioration du taux de retour, et permet d'avoir une visibilité satisfaisante de l'avancement dans la mise en œuvre de chaque mesure. Le nombre de services ayant participé en 2022 à l'enquête a augmenté par rapport à 2021. Malgré les

importants progrès accomplis, les efforts doivent se poursuivre auprès d'un certain nombre de services et notamment d'établissements publics et opérateurs qui n'ont pas encore déployé l'ensemble des mesures ou de manière partielle alors même que la plupart d'entre elles sont devenues obligatoires et réglementaires. L'engagement de tous est nécessaire pour répondre à l'exigence d'exemplarité de l'État.»

Dans le bilan interministériel 2020-2021, le dispositif SPE sera enrichi avec une stratégie de décarbonation des services de l'État. Quelles sont les actions engagées à ce titre ?

«Une stratégie de l'État en matière de décarbonation se construit actuellement et les nouvelles mesures SPE intégreront les enjeux de neutralité carbone et d'adaptation au changement climatique. Le réseau des correspondants SPE sera associé à l'application des nouvelles mesures, tout en garantissant des indicateurs de suivi fiables et adaptés pour le dispositif.»

Une réflexion est ouverte pour faire évoluer le dispositif. Quelles sont les évolutions à venir et quel est le calendrier associé ?

«Une nouvelle circulaire est en préparation pour la fin de l'année : elle s'articulera avec le plan de sobriété énergétique de l'État*

et intégrera de nouvelles mesures ambitieuses sur les enjeux de décarbonation. La communauté Services publics écoresponsables est appelée à devenir un outil de déploiement des mesures de sobriété énergétique. La France se prépare notamment à accentuer ses engagements pour la neutralité carbone des services de l'État aux côtés de ses partenaires européens et internationaux.»

« L'engagement en faveur de la préservation du climat constitue la colonne vertébrale des mesures pour l'écoresponsabilité des services publics. »

Concrètement, quels seront les impacts pour les services publics ?

«À court terme, les services de l'État, leurs services déconcentrés et opérateurs devront intégrer les mesures du plan de sobriété énergétique de façon plus pérenne. À plus long terme, il leur sera demandé de contribuer activement aux objectifs de neutralité carbone. Le réseau performant que constitue désormais la communauté Services publics écoresponsables sera en première ligne pour agir et mobiliser tous les acteurs.»

Cette année est particulièrement marquée par les événements environnementaux (sécheresse, canicules, incendie, difficulté d'approvisionnement énergétique), quels sont les principaux enjeux pour les services publics et comment l'intégrez-vous dans ce dispositif ?

«L'engagement en faveur de la préservation du climat constitue la colonne vertébrale des mesures pour l'écoresponsabilité des services publics. Cela implique de tenir compte des enjeux de sobriété des ressources, de sauvegarde de la biodiversité, de neutralité carbone et d'adaptation au changement climatique. Ces problématiques sont déjà intégrées dans les mesures SPE et au fil de l'évolution du dispositif, leur prise en compte sera renforcée à l'aune de l'aggravation du contexte environnemental et des engagements internationaux de la France. L'enjeu sera également de conserver un enthousiasme intact pour les réformes écoresponsables en cours, afin de continuer à montrer l'exemple et de convaincre dans la durée de la nécessité, pour tous, d'un changement de paradigme. La transformation des modèles sociétaux dépend aussi de nous.»

* Circulaire du 10 novembre 2022 relative au plan «sobriété énergétique de l'État» sur le déploiement des 20 mesures.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Quel est le rôle du nouveau secrétariat général à la planification écologique (SGPE) ?

Le SGPE est un organisme interministériel placé sous l'autorité de la Première ministre, Élisabeth Borne. Créé le 7 juillet 2022 après la constitution d'Élisabeth Borne; Antoine Pellion a été nommé secrétaire général à la planification écologique. Il tra-

vaille depuis sur la prévention des écosystèmes plus particulièrement les missions suivantes :

- Il coordonne l'élaboration des stratégies nationales en matière de climat, d'énergie, de biodiversité et d'économie circulaire en s'assurant du respect des engagements européens et internationaux en France.
- Il veille en particulier à la soutenabilité de ces stratégies et à leur différenciation, afin de s'adapter aux particularités de chaque territoire et d'intégrer les enjeux économiques et sociaux.
- Il veille à la mise en œuvre de ces stratégies par

l'ensemble des ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'action.

- Il veille à l'évaluation régulière des politiques menées au titre de ces stratégies et des plans d'action.
- **Il prépare et coordonne les saisines et les réponses du gouvernement aux avis du Haut Conseil pour le climat.**

Point sur la situation

Depuis 2000, des démarches écoresponsables ont été mises en place par l'État, notamment grâce au Grenelle de l'environnement, ainsi que le plan interministériel sur une administration exemplaire (2015-2020).

En 2022, les ministères de la transition écologique et de la cohésion des territoires, de la transformation et de la fonction publiques, de la transition énergétique ont constaté des résultats encourageants. ↓



4% des agents bénéficient du **forfait mobilité durable (FMD)** en 2021, quasiment **84 000 agents** (4% en 2020).



Près de **3 500 nouveaux points de recharges** installés. (1 500 en 2020).



40% des **parkings agents** sont équipés de **stationnements vélo sécurisés** (30% en 2020).



Près de **100%** du **papier** utilisé est issu du **recyclage** (80% en 2020).



-11% des **trajets en avion** en 2021 par rapport aux données 2019.



11 000 biens donnés à des associations et **5 000 transferts de biens** (4000 dons en 2020).



74% des acquisitions de **véhicules** sont à **faible émission** (31% en 2020).



27% des achats liés aux services de restauration collective sont des **produits de qualité durable** et/ou issus de **l'agriculture biologique** en 2021 (22% en en 2020).

Résultats du bilan interministériel SPE réalisé sur les données 2021.

Les services impliqués

Les mesures adoptées s'appliquent à tous les services de l'État, ses établissements publics et ses opérateurs. Il est également proposé aux collectivités territoriales, leurs groupements ainsi qu'aux hôpitaux sur la base du volontariat.

Les agents volontaires pourront s'engager et proposer d'autres actions à mettre en œuvre à l'échelle locale, en fonction des spécificités de leur administration.

Chaque ministère et préfecture ont nommé un correspondant Services publics écoresponsables pour mobiliser les acteurs indispensables à la mise en œuvre des mesures et constituer une communauté d'agents engagés. Les pilotes des mesures en direction métier fournissent le cadrage et les outils de mise en œuvre des mesures. Un espace d'échanges sur la plateforme interministérielle OSMOSE est mis à disposition des agents publics, en particulier les correspondants et pilotes, pour transmettre les outils de mise en œuvre, les bonnes pratiques ainsi que les résultats obtenus.

Le réseau Services Publics Écoresponsables au sein du ministère :

Un réseau de référents SPE a été constitué au sein du ministère. Animé par la correspondante ministérielle, il permet de faire vivre la démarche et de coordonner la remontée d'information pour réaliser le bilan annuel.

Il est ainsi constitué :

- Au niveau central, un référent dans chaque direction et pour chaque opérateur ;
- Au sein des services déconcentrés : 1 référent par région de gendarmerie, 1 par zone de défense et de sécurité pour la police nationale, 1 par SGAMI.

Chaque SGAR dispose également d'un correspondant SPE qui anime et coordonne le dispositif au niveau régional.



Les services publics écoresponsables



Mieux se déplacer, quelques exemples

2020

- Un forfait mobilité durable de 200 € disponible pour les agents de la fonction publique d'État se rendant au travail à vélo ou en covoiturage.
[Instruction relative au forfait mobilités durables pour les personnels relevant du secrétariat général*](#)
- Le covoiturage lors des trajets quotidiens domicile-travail est encouragé par des partenariats avec les acteurs du secteur. Une solution ouverte aux employeurs publics comme privés sera proposée.
[Plateforme Covoiturons entre nos administrations*](#)

- Un logiciel de gestion du covoiturage pour les déplacements professionnels, commun à l'ensemble des administrations, est mis en place.
- Tous les nouveaux véhicules des ministres, secrétaires d'État et préfets (sauf véhicules blindés), et au moins 50% des véhicules de service et de fonction acquis par les services de l'État et de ses établissements publics doivent être électriques ou hybrides rechargeables.
- Une solution de visioconférence est mise à disposition de l'ensemble des agents de l'État pour réduire leurs déplacements.*
[Lien COMU*](#)

2021

- Les ministères financent des projets de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à hauteur des émissions générées par les déplacements aériens de

* Retrouvez les liens URL p.56

leurs agents. La voie aérienne est autorisée lorsque le temps de trajet par voie ferroviaire est supérieur à 4h, ou 6h aller-retour dans une même journée. Certains services spécifiques bénéficieront d'exception (armées...).

- Des places de stationnement sécurisées pour les vélos des agents dans tous les parkings de l'État. Les sites accueillant du public devront également disposer de places de stationnement pour vélos.
- Au moins 500 bornes supplémentaires de recharge pour véhicules électriques sont installées dans les sites de l'État.

2022

Le forfait mobilités durables va être élargi à d'autres modes de transport et rendu cumulable avec le remboursement partiel des transports en commun. Le seuil pour en bénéficier est abaissé en raison du déploiement du télétravail.

- [Décret du 9 mai 2020 relatif au versement du «forfait mobilités durables» dans la fonction publique de l'État*](#)



- [Circulaire du Premier ministre du 13 novembre 2020 relative à la nouvelle gestion des mobilités pour l'État*](#)



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ!

FOCUS SUR LE STATIONNEMENT VÉLO À LUMIÈRE

Un local de stationnement pour les vélos est à disposition sur le site de Lumière, ainsi qu'une zone appelée «L'atelier» permettant de regonfler les pneus.



* Retrouvez les liens URL p.56



Mieux gérer les ressources, quelques exemples

2020

- L'État s'engage à proposer systématiquement son matériel aux associations et acteurs de l'économie sociale et solidaire lors de remplacements. Les échanges de biens et dons aux associations sont favorisés par une plateforme dédiée.
- L'État n'achète plus de plastique à usage unique pour une utilisation sur les lieux de travail et dans les événements qu'il organise.
- L'État utilise systématiquement du papier recyclé ou, à défaut, du papier issu de forêts gérées durablement.
- Développement d'une stratégie de réduction de l'empreinte carbone du numérique public, comprenant notamment la sensibilisation des agents aux écogestes numériques et l'achat de matériel reconditionné.

2021

- Des critères prenant en compte le risque de déforestation sont intégrés aux appels d'offre publiés par l'État. Des clauses-types sont rédigées pour accompagner les acheteurs publics.

- [Dons des biens mobiliers du Domaine](#)



- [Feuille de route numérique et environnement](#)



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ!

ZOOM SUR LE PAPIER RECYCLÉ



Une stratégie interministérielle a été mise en place en 2012 sur le sujet.

Dans un premier temps, des objectifs d'achats et de tests de papiers recyclés sur les imprimantes ont été réalisés afin de s'assurer que ce type de papier était compatible avec nos imprimantes.

En 2018 la direction des achats de l'État (DAE) a lancé une stratégie plus ambitieuse suite aux résultats des tests qui ont été très concluants. À l'issue de cette stratégie, nous avons pu voir la mise en place progressive, au catalogue de l'UGAP, d'achat de papiers recyclés.

Outre ces éléments stratégiques, diverses obligations ont conduit les services de l'État à n'acheter que du papier recyclé. La dernière d'entre elles, présente dans la circulaire "services publics écoresponsables" de février 2020 est la mesure 10 relative à la mise en place d'actions permettant de lutter contre la déforestation (mise en place d'une politique d'achat zéro déforestation).

Cette mesure oblige les services de l'État à n'acheter que du papier recyclé ou issus de forêts gérées durablement.

Vous ne trouverez, de ce fait, que des papiers recyclés ou certifiés PEFC / FSC sur la centrale d'achat.

En précision, le papier est une matière que nous pouvons recycler plusieurs fois (environ 7 fois) avant qu'il ne devienne définitivement un déchet. Outre la réduction des déchets produits, l'utilisation de papier recyclé permet donc de préserver les ressources naturelles et ainsi de diminuer notre impact sur l'environnement.



La DEPAFI, très active sur cette démarche, indique sur ses supports de communications (livrets...) les informations concernant la provenance du papier.

* Retrouvez les liens URL p.56



Mieux se nourrir, quelques exemples

2020 et lors du renouvellement des marchés

- L'État et ses établissements publics s'approvisionnent en produits de qualité et durable dans leurs services de restauration collective, lors du renouvellement des marchés (au moins 50% dont au moins 20% issus de l'agriculture biologique). Ils favorisent la qualité et la diversité des apports en protéines.



Mieux protéger la santé des écosystèmes, quelques exemples

2020

- Arrêt de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades, que ces lieux soient ou non ouverts au public.

2022

Mise à jour du plan biodiversité, en développant les relations avec les partenaires scientifiques.

- Une campagne de sensibilisation des agents de la fonction publique auprès de l'ensemble de l'administration de l'État, afin de développer les comportements autonomes et responsables.

2022

- **Dans le cadre du Grand Plan d'investissement, et sur 39 cités administratives emblématiques de la présence de l'État dans les territoires, l'État se fixe des objectifs de réduction de deux tiers de la facture énergétique et de 50% des émissions des gaz à effet de serre, à l'horizon de la livraison de ces chantiers, prévue en 2022.**
- **Parution le 6 octobre 2022 du plan de sobriété énergétique de l'État qui fixe comme objectif de réduire de 10% nos consommations énergétiques par rapport à 2019 d'ici 2024.**



Mieux se chauffer, quelques exemples

2020

- L'achat de nouvelles chaudières au fioul ou la réalisation de travaux lourds de réparation sur ces chaudières sont interdits. Elles seront supprimées d'ici 2029 (des délais additionnels sont prévus pour les ministères de l'Intérieur et des Outre-mer et des Armées).
- 20 millions d'euros destinés à la mise en place de travaux simples de réduction de la consommation d'énergie, au titre d'un programme d'actions sur les immeubles de l'État.
- Un outil de suivi de consommation des fluides (eau et énergie) permet d'obtenir une cartographie énergétique fiable de l'immobilier de l'État et d'optimiser sa facture énergétique. La carte des bâtiments propriété de l'État sera publiée en open data, en précisant sa surface et le type d'énergie pour son chauffage.



Calendrier

- Une formation « être éco-responsable dans son quotidien professionnel » est accessible en ligne à tous les agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM) via la [plateforme MENTOR*](#). Cette formation en 3 parties permet :
 - d'appréhender les enjeux du XXI^e siècle selon une perspective écologique ;
 - de comprendre comment une organisation peut s'engager ;
 - d'identifier des actions concrètes pour être écoresponsable à son échelle.
- Une formation sera bientôt ouverte pour les cadres supérieurs (voir en page suivante).

* Retrouvez les liens URL p.56

FORMATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DES CADRES DE L'ÉTAT

Le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, avec l'appui du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a été chargé par la Première ministre de procéder à la formation inédite à la transition écologique de **l'ensemble des agents de la fonction publique d'ici la fin du quinquennat**.

Cette formation commencera par l'État, en s'adressant aux **25 000 cadres supérieurs de la fonction publique d'État d'ici fin 2024**.



Inédit

les 25 000 cadres de la fonction publique d'État d'ici 2024 ➔ les 41 000 cadres issus des 3 versants de la fonction publique d'ici 2025 ➔ les 5,6 millions d'agents d'ici 2027

Une formation concrète, avec une action sur le terrain

COMPRÉHENSION DES GRANDS ENJEUX

Partage d'un socle commun sur les enjeux climatiques grâce à des conférences d'experts sur les **trois crises** : biodiversité / climatique / ressources naturelles.

MISE EN ACTION ET PROJECTION SUR LE TERRAIN

Mise en pratique et rencontres avec des acteurs ayant déjà réussi à mettre en œuvre de façon collective des **réponses aux enjeux de la transition écologique**.

RESTITUTION ET DÉFINITION DES PLANS D'ACTIONS CONCRETS

Restitution par le cadre à ses équipes et élaboration d'**un plan d'action "Transition écologique"**.

Un réseau de coaches internes et d'experts pourra appuyer si besoin la rédaction de ces plans.

Un groupe d'appui et d'expertise scientifique, co-présidé par Laurence TUBIANA et Luc ABBADIE, garantira la crédibilité du contenu de la formation et la mobilisation des réseaux scientifiques au plus près des territoires.



Un programme structuré en 3 modules



Une campagne de formation qui démarre immédiatement

Les hauts dirigeants de la fonction publique d'État seront formés en priorité, dès le mois d'octobre, dans une démarche d'exemplarité. Ils bénéficieront d'un dispositif "pilote" mis en œuvre de façon conjointe par la Délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE), le ministère de la transition écologique et l'Institut national de service public (INSP).

Ce premier temps nourrira le contenu pédagogique des formations qui suivront.



**FORMATION
À LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
DES CADRES DE L'ÉTAT

Restez informés sur [la formation « transition écologique »*](#), s'adressant aux 25 000 cadres supérieurs de la fonction publique d'État, qui aura lieu d'ici fin 2024.



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ !

* Retrouvez les liens URL p.56

Plan climat et biodiversité:

adaptation et transition énergétique et écologique du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer



Feuille de route MIOM Contexte réglementaire

Loi Anti-gaspillage et économie circulaire

Plan de décarbonation de l'État

Plan de relance

Plan numérique responsable

Plan national d'adaptation au changement climatique

Stratégie nationale biodiversité 2030

Plan National des Achats Durables

Services publics éco-responsables

PLAN CLIMAT ET BIODIVERSITÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DES OUTRE-MER



6 enjeux stratégiques

- Modifier en profondeur nos comportements.
- Transformer nos bâtiments.
- Limiter l'empreinte écologique du numérique.
- Réduire l'empreinte carbone des déplacements.
- Limiter le gaspillage des ressources (eau, économie circulaire, déchets).
- Lutter contre l'érosion de la biodiversité.



Déclinaisons opérationnelles

- Plan de sobriété énergétique (**Priorité automne 2022**).
- Plan d'adaptation climatique (BEGES).
- Plan de mobilité.
- Plan numérique responsable.
- Plan Biodiversité.
- Label relations fournisseurs achats responsables (RFAR).
- Stratégie déchets et économie circulaire (*à construire*).



Communication et mobilisation

- Semaines européennes du développement durable.
- Semaine européenne de réduction des déchets.
- Incubateur SYMBI'OSE.
- Intranet.



Outils de suivi - Reporting

- Bilan qualitatif et quantitatif SPE.
- Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES).

LA CIRCULAIRE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

La Première ministre, Élisabeth Borne, chargée de la planification écologique et énergétique, a signé une circulaire renforcée le 10 novembre 2022, appelant les services de l'État à la sobriété énergétique.

Cette instruction ministérielle indiquera précisément les mesures à mettre en œuvre immédiatement afin d'obtenir un impact et des résultats rapidement mesurables, par de nombreuses actions qui s'inscrivent dans le dispositif éco-énergétique.

Dans la continuité des recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et étayant différents volets comme l'immobilier, le numérique, la mobilité et les achats publics, l'objectif à atteindre est de réduire la

consommation nationale de 10% d'ici 2024, et cela dans un contexte international où l'approvisionnement en énergie est fragilisé.

LE SAVIEZ-VOUS?

D'après le décret du 20 mai 2022 relatif à la composition du gouvernement, Élisabeth Borne est « Première ministre, chargée de la planification écologique et énergétique ». C'est la première fois qu'un Premier ministre possède directement une attribution.

Nouveaux partenariats et projets structurants du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer en 2022

2.1 Nouveaux partenariats



Les relations fournisseurs et les achats responsables (Label RFAR)

Les achats responsables :
un pilier du développement durable

« **Transformer notre monde** », est l'intitulé du programme de développement durable signé par la France en 2015, en tant que membre de l'Organisation des Nations Unies.



Ce programme vise en particulier à éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes à travers le monde et cela en se basant sur 17 objectifs sociaux, économiques et environnementaux applicables à tous.

Pour répondre à ces objectifs, l'État a décliné un plan d'action national achat portant sur les objectifs de développement durable n°8, « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous » et n° 12, « Instaurer des modes de consommation et de production soutenables ».

Ainsi, les achats, notamment les achats publics et donc les achats responsables, ont été identifiés comme un levier incontournable et transversal du développement durable.

Comme l'énonce l'article L.3-1 du code de la commande publique, « La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale, dans les conditions définies par le présent code. »

Quelle est la définition d'un achat responsable ?

Un achat responsable se dit d'un achat de biens ou de services auprès d'un fournisseur ou d'un prestataire sélectionné pour minimiser les impacts environnementaux et sociétaux, et favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthique et de droits humains.

Ces bonnes pratiques sont décrites dans le référentiel international ISO 20400. On parle parfois d'achats écoresponsables, lorsque l'acheteur privilégie des biens et services à moindre impact environnemental : circuits courts, produits écoconçus, biens et services consommant moins d'énergie, d'eau, de transport... L'adjectif « responsable » renvoie à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE). En ce sens, les achats responsables ont une dimension éthique. Une politique d'achats responsables peut aussi conduire à privilégier des fournisseurs et prestataires de l'économie sociale et solidaire (ESS) comme c'est le cas pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer qui est signataire d'une convention avec le Réseau GESAT.

Un achat responsable se dit d'un achat
[...] sélectionné pour

minimiser les impacts
environnementaux et sociétaux,
et **favoriser**
les bonnes pratiques
en termes d'éthique
et de droits humains.

Politique Achats responsables

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dispose depuis 2022 d'une Politique Achats responsables signée par le Secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, M. Jean-Benoît ALBERTINI.

Construite autour de deux axes principaux que sont :

- Systématiser les achats responsables du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ;
- **Poursuivre la professionnalisation de la fonction achat** sur toutes ses composantes : de la prescription à l'approvisionnement.

Ces deux axes répondent aux enjeux et aux perspectives propres au ministère, tout en s'inscrivant dans le Plan National Achat Durable, piloté par le Commissariat Général au Développement Durable (CGDD), fixant des objectifs précis dans les marchés publics. La politique achats responsables du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer répond aussi aux objectifs fixés par la Direction des Achats de l'État (DAE) en matière de responsabilité économique (innovation et soutien aux TPE-PME), sociale et environnementale.

Pour mener à bien la politique achats responsables, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dispose de 2 référents achats responsables dont un est présent au sein de la Mission développement durable.

Le Plan National Achat Durable



Le Plan National Achat Durable (PNAD) 2022-2025 fixe, d'ici 2025, les objectifs suivants, dans les marchés publics :

- 30% de considérations sociales ;
- 100% de considérations environnementales.

Le cadre réglementaire

L'un des facteurs de motivation est la réglementation. En effet, l'État s'est doté et s'impose un cadre juridique répondant aux attentes d'exemplarité qui lui est dû : la circulaire Services publics écoresponsables, le décret commande publique de la loi AGEC, le décret zéro déforestation importée de la loi Climat-Résilience, les objectifs fixés par le Plan National pour des Achats Durables, et le cadre stratégique et de performances de la Direction des achats de l'État (DAE).

Alexandra LAMOTTE

Cheffe de projet de la commande publique durable au Commissariat Général au Développement Durable (CGDD)



INTERVIEW

Qu'est-ce que le Plan National pour des Achats Durables (PNAD)?

«Le PNAD est une feuille de route nationale pluriannuelle qui fixe la politique en matière d'achat durable et les clés pour accompagner tous les acteurs concernés du secteur public (État, collectivités territoriales, secteur hospitalier) et privé. Il vise à accompagner le déploiement des mesures de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 en matière de commande publique, à savoir l'intégration d'une dimension environnementale et sociale dans tous les contrats de la commande publique d'ici 2026.

Cette troisième édition de cette feuille de route nationale (2022-2025) porte une ambition nouvelle pour atteindre 100% des contrats de la commande publique avec au moins une considération environnementale et 30% avec au moins une considération sociale.»

Pourquoi le PNAD?

«Le PNAD est conçu comme un plan d'accompagnement du «dernier km» des ambitions de la loi Climat et Résilience, qui vient couronner une série d'avancées législatives qui poussent les acheteurs à se saisir des enjeux de développement durable. Il s'agit d'accompagner les acheteurs, mais aussi de cibler les décideurs, pour qu'ils se saisissent également de l'enjeu de l'achat durable.

La gouvernance multi-partite de ce plan participe à fédérer les actions sur les territoires et à coordonner les différentes initiatives, avec un pilotage du plan assuré par le commissariat général au développement durable. Dans un contexte où nous entrevoyons de plus en plus concrètement les effets du changement climatique et de l'érosion de la

biodiversité sur notre société, où les enjeux de sobriété énergétique, et plus largement de sobriété environnementale, prennent de l'ampleur dans le débat public – et vont avoir dans les années à venir des traductions concrètes dans le fonctionnement des services publics – la dimension durable de l'achat prend tout son sens.»

Comment le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est un acteur majeur du PNAD et quelles en sont les perspectives pour les acheteurs du ministère?

«Dans le cadre de ce plan, des actions vont être déployées en terme de formation, d'accompagnement et d'outillage pour les acheteurs.

Ce plan a également vocation à être un catalyseur d'initiatives. C'est donc aussi aux acheteurs du ministère de s'en saisir, en participant notamment à une plateforme comme Rapidd, la communauté des achats durables, où ils peuvent accéder à des ressources mais aussi essaimer les bonnes pratiques mises en place au sein de leur structure.»

L'engagement du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer : le Label Relations fournisseurs achats responsables (RFAR)

Le 14 septembre 2022, lors du Comité National des Achats Responsables, animé et organisé par la Médiation des entreprises et le Conseil National des Achats, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer s'est vu remettre le Label Relations Fournisseurs Achats Responsables (RFAR) traduisant de l'implication du ministère en matière d'achats responsables.

La Mission développement durable pilote, avec le Bureau de la Stratégie et de la Performance Achat de la DEPAFI, la labellisation et la mise en application du plan d'action à mener, pour les trois prochaines années.

Le Label RFAR est un label adossé à la norme ISO 20400 sur les achats responsables. Il a été le premier label en la matière remis par les pouvoirs publics. Attribué pour une période de trois ans, il a été décerné pour la première fois le 20 décembre 2012, en présence de Fleur PELLERIN, ministre chargée des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, aux entreprises Legrand, Société Générale, SNCF et Thalès.

Depuis, de nombreuses organisations ont également été labellisées. Ce label s'inscrit dans le prolongement et la mise en application des 10 engagements pour des achats responsables définis par la Charte « Relations fournisseurs responsables » dont le ministère est signataire depuis 2011.

Le Label RFAR comporte 5 domaines pour 15 critères d'analyses et d'évaluation :

- **Engagement et gouvernance de l'organisation dans une démarche d'achats responsables :**

- Alignement stratégie achat responsable (AR) et objectifs responsabilité sociétale des entreprises (RSE).
- Gestion des risques.
- Prévention corruption.

- **Intégration de la responsabilité sociétale dans le processus achats :**

- Préparation d'une stratégie de sourcing responsable.
- Intégration des spécifications RSE dans le cahier des charges.
- Intégration des performances RSE des fournisseurs et sous-traitants.

- **Respect des intérêts des fournisseurs et des sous-traitants :**

- Équité financière vis-à-vis des fournisseurs.
- Promotion de relations durables et équilibrées.
- Égalité de traitement entre les fournisseurs et les sous traitants.

- **Impacts des achats sur la compétitivité économique de l'écosystème :**

- Appréciation de l'ensemble des coûts du cycle de vie.
- Contribution au développement du territoire.
- Aide à la consolidation des filières et au déploiement international.

- **Conditions de la qualité des relations fournisseurs et sous-traitants :**

- Professionnalisation de la fonction et du processus achats.
- Pilotage des relations fournisseurs et développement de la médiation.
- Retour d'expérience, écoute active de la voix des fournisseurs.

Par un premier auto-diagnostic et ensuite par la constitution du dossier de candidature, le label permet de travailler en transversalité avec l'ensemble des services achats afin de contribuer à notre politique achats responsables. Cela va de la prescription à l'approvisionnement, permettant de garantir des relations viables et équilibrées avec les fournisseurs.

La Mission développement durable, en coopération avec le Bureau de la Stratégie et de la Performance Achat de la DEPAFI a construit un plan d'action conformément aux exigences de la Norme ISO 20400. Il répond aux enjeux environnementaux et sociaux de notre temps. Il définit des actions précises à mener au cours des trois années de labellisation faisant entrer le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dans une démarche d'amélioration continue.



Remise du label le 19 septembre 2022.

De gauche à droite : Jean-Luc BARAS, Président national du Conseil National des Achats (CNA) ; Jean BOUVEROT, chef du SAILMI ; Vincent ROBERTI, DEPAFI ; Pierre PELOUZET, Médiateur des entreprises.

2.2 Projets et engagements structurants du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

La contribution climatique

La mesure 7 du dispositif Services Publics Écoresponsables (SPE) impose aux services de l'État de favoriser le recours au train plutôt que l'avion, qui est plus polluant, pour les déplacements.



La mission développement durable de la DEPAFI est intervenue dans le groupe de travail verdissement de la politique voyage du ministère dans le cadre de sa refonte afin de transposer les orientations du dispositif SPE.



Lorsqu'il n'est pas possible de se passer de l'avion (pour les déplacements en territoires ultra-marins par exemple), la mesure 7 indique que les services de l'État doivent financer des projets de lutte contre le changement climatique à hauteur des émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements aériens des agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Cela représente environ 25 000 tonnes de CO₂ équivalent par an. À partir de 2022, la responsabilité de la compensation est partagée: elle incombe aux compagnies aériennes et services prescripteurs sur les vols domestiques, hors outre-mer (sauf pour la Corse).

La compensation carbone est controversée: d'une part, elle repose sur le principe du pollueur-payeur, d'autre part, elle donne parfois lieu à du *greenwashing**. La plantation d'arbres n'est pas la méthode la plus efficace pour stocker du carbone dans les écosystèmes. De plus, les plantations sont souvent effectuées en monoculture intensive, et les essences choisies inadaptées au milieu local ainsi qu'au changement climatique.

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer dispose d'une emprise foncière étendue. Afin d'assurer la pérennité et le suivi des projets soutenus, il privilégie

la compensation en interne, sur ses sites. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé auprès des services du ministère pour identifier des sites propices à la réalisation de projets éligibles aux méthodes du Label Bas Carbone (forêts, tourbières, prairies, haies, vergers, etc.), créé par le ministère de la Transition Écologique, qui répond à un cahier des charges strict.

La mission développement durable recense les sites éligibles aux méthodes du Label Bas Carbone.

La mesure 7 du dispositif Services Publics Écoresponsables invite dans un premier temps les agents à recourir au train plutôt qu'à l'avion pour leurs déplacements professionnels. Lorsque cela n'est pas possible, les responsables de programme doivent financer des projets à hauteur des émissions de gaz à effet de serre générées par les déplacements aériens.

Les initiatives financées seront prioritairement menées sur les emprises du ministère afin de garantir au mieux le suivi et la pérennité des projets. Le Ministère de la Transition Écologique (MTE) a créé le Label Bas Carbone pour des projets de forêts, haies et vergers et prochainement les prairies, les tourbières et les mangroves.

* Le *greenwashing*, ou écoblanchiment, est un procédé de marketing ou de relations publiques utilisé par une organisation pour se donner une image trompeuse de responsabilité écologique. (source: wikipedia)

Le volume d'émissions de gaz à effet de serre issues des déplacements aériens des agents étant conséquent et la compensation en interne expérimentale pour le moment, le ministère va travailler avec des partenaires experts comme l'Office national des forêts et la Fédération des conservatoires des espaces naturels pour financer des projets de stockage par les écosystèmes ambitieux en France.



Recensez votre site

La mission développement durable (MDD) de la DEPAFI du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer recense les sites où mettre en place des projets éligibles aux méthodes du Label Carbone, d'une surface minimum d'1 hectare (sauf pour les tourbières et les mares).

Cet appel à manifestation est proposé pour tous les sites du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer. Si vous pensez que :

- votre site correspond à un de ces milieux et qu'il a besoin d'être restauré ou
- vous avez un espace naturel sur site de plusieurs hectares avec du potentiel (comme une friche par exemple)

Demandez le formulaire en contactant la MDD. Afin que votre candidature soit prise en compte, nous vous invitons également à envoyer une ou plusieurs photos des milieux naturels de votre site à l'adresse :

mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Vous trouverez des photos ainsi qu'une courte définition de chaque milieu potentiellement éligible aux méthodes du label Bas Carbone [en cliquant ici](#)* (PDF, 650 Ko). Ces photos ont pour but de vous aider à situer l'espace naturel de votre site par rapport aux différents milieux proposés.

L'équipe de la mission développement durable de la DEPAFI reste à votre disposition.



* Retrouvez les liens URL p.56



BEGES signifie bilan d'émissions de gaz à effet de serre. Les gaz à effet de serre (GES) désignent le dioxyde de carbone, le méthane, le protoxyde d'azote, les gaz fluorés.

D'après le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) l'intensification des activités humaines (extraction des ressources naturelles et consommation d'énergie pour la construction, les transports, le chauffage, l'électricité, les procédés industriels, agriculture, déforestation) depuis les révolutions industrielles augmente les émissions de GES.

Les GES restent dans l'atmosphère des centaines voire des milliers d'années avant d'être considérés comme «stockés» par les écosystèmes naturels (forêts, sols, zones humides, etc.): on parle d'inertie climatique. On verra l'impact de notre mobilisation dans des dizaines d'années seulement.

La concentration des GES augmente dans l'air et réchauffe la température planétaire globale. Depuis la fin du 19^e siècle, elle est montée de 1,1°C. Cela paraît peu mais le GIEC estime qu'à partir d'une hausse de 2°C, le changement climatique a des effets irréversibles: une multiplication et l'intensification des événements météorologiques extrêmes (sécheresses, canicules, inondations, tempêtes), une raréfaction des ressources (eau, énergie, alimentation), une augmentation des conflits et des déplacements de population. Si la population mondiale garde la même activité, la température de la planète risque d'augmenter de 3,7°C d'ici la fin du siècle. Il faut agir!

La France a accueilli la COP21 en 2015. Les États-membres des Nations Unies se sont mis d'accord pour limiter la hausse de la température planétaire globale à 2°C d'ici la fin du siècle et même d'1,5°C, à la demande des États insulaires, particulièrement menacés par la montée des eaux. Pour cela, les États-membres des Nations-Unies se sont engagés à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, c'est-à-dire émettre autant de GES que le volume que les écosystèmes naturels peuvent absorber. Afin d'y parvenir, il est nécessaire de diviser par plus de 6 points le niveau de GES que nous émettions en 1990, autrement dit réduire nos émissions de gaz à effet de serre de 5% par an.

Tout le monde est concerné: les entreprises, les individus mais aussi les pouvoirs publics et les autres acteurs! Depuis 2013, les services de l'État doivent réaliser un BEGES c'est-à-dire mesurer les émissions de GES induites par leurs activités tous les 3 ans conformément au Code de l'Environnement. Par souci de transparence et d'exemplarité, il est rendu public sur une plateforme internet dédiée de l'ADEME, accessible à tous. Le MIOM a une responsabilité significative dans l'exercice de par l'importance de son activité.

QUELQUES CHIFFRES CLÉS



Un Français émet
10 tonnes de CO₂ équivalent par an.
Pour limiter le changement climatique en dessous de 2°C, il est estimé que **chacun ne doit pas dépasser 2 tonnes de CO₂** équivalent par an.

Le fonctionnement des services publics pèse **1,5 tonne de CO₂** équivalent dans l'empreinte carbone d'un Français.

Une **entreprise tertiaire classique** émet **5 tonnes de CO₂** équivalent par salarié et par an. Les structures les plus exemplaires parviennent à 2 tonnes de CO₂ équivalent par personne et par an.

Si tout le monde adoptait le **mode de vie d'un Français moyen**, il faudrait un peu **plus de 2 planètes** pour subvenir aux besoins.

En 2018, les services du ministère ont émis 1 680 000 tonnes de CO₂. Cela correspond à 6 tonnes équivalent de CO₂ par agent. Nous avons encore du chemin à faire! Cette estimation est en réalité sous-évaluée car nous ne disposons pas de toutes les données d'activité du ministère et il n'existe pas de facteur d'émission fondé scientifiquement pour chacune d'entre elle (ex: nous ne connaissons pas l'impact carbone d'une douille tout au long de son cycle de vie, d'un uniforme, d'un gilet pare-balles, d'un hélicoptère, etc.).

Les déplacements, la consommation d'énergie et les achats sont les activités du ministère qui émettent le plus de gaz à effet de serre.

Quelques pistes d'actions:



Ne plus consommer d'énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz).



Promouvoir la sobriété des déplacements, énergétique et éviter la surconsommation ainsi que le gaspillage.



Déplacements

Favoriser les réunions à distance lorsque cela est possible et l'audio à la visioconférence.

Privilégier les modes de transports durables: marche, vélo, transports en commun (métro/RER/tram/bus/car/train), covoiturage, véhicule à faibles émissions, avion en dernier recours et sans escale de préférence (la pollution de l'avion vient principalement de la consommation de kérosène au décollage et à l'atterrissage).



Énergie

Appliquer les écogestes mentionnés page 51.

Remplacer les éclairages halogènes par des LEDs.

Limiter le recours à la climatisation et au chauffage.

Utiliser des équipements performants et les entretenir pour assurer leur bon fonctionnement.

Prévoir une rénovation énergétique des bâtiments et favoriser l'isolation.

Construire des bâtiments qui consomment le minimum d'énergie.



Achats

Favoriser l'économie circulaire et acheter de préférence des biens issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage.

Privilégier l'éco-conception et l'économie de la fonctionnalité.



La DEPAFI coordonne la réalisation des BEGES au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer (MIOM). Elle anime le réseau des référents BEGES, les sensibilise aux défis et les accompagne dans la mission. Le think tank The Shift Project, fondé par Jean-Marc Jancovici, créateur du bilan carbone, a publié un rapport « Dé-carboner l'administration publique ». Il souligne que le MIOM a été le seul ministère à rendre son BEGES public en 2019. L'actualisation du BEGES est en cours pour 2022.

Le **ministère de l'Intérieur et des Outre-mer**
a été le **seul ministère à rendre son BEGES public.**

L'enjeu consiste à former les référents qui sont souvent novices sur le sujet et occupent d'autres fonctions par ailleurs, collecter les données pour que le bilan soit suffisamment représentatif, élaborer un plan de transition ambitieux et le mettre effectivement en œuvre. Face à cela, le commissariat général au développement durable (CGDD) a initié un projet de démonstrateur carbone. Il s'agit d'automatiser au maximum la collecte de données à partir des systèmes d'information existants (Chorus, RT, OSFi, ODrive, etc.) pour se concentrer sur les réductions d'émissions de GES. Le MIOM étant l'un des ministères qui produit le plus de BEGES, a accepté d'expérimenter le démonstrateur carbone.

En parallèle, le CGDD est accompagné par la DG Reform de la Commission européenne pour définir une stratégie de décarbonation de l'État. La MDD participe aux comités de pilotage pour en définir les contours.

Enfin, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, et la sécurité civile plus particulièrement, s'empare de plus en plus des enjeux d'adaptation au changement climatique.

Vous voulez mesurer votre empreinte carbone individuelle ?

- Dans le contexte personnel : [Estimation de votre empreinte carbone de consommation*](#)



- Dans le contexte professionnel : [Mesure de votre impact carbone professionnel*](#)



Pour aller plus loin : [Datagir, apporter l'information environnementale au plus près des citoyens*](#)



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ!



Bilan de l'été 2022

L'été 2022 a été particulièrement marqué par des événements climatiques intenses en France : des vagues de chaleur à répétition, les canicules et la sécheresse, si bien que Météo France l'a intitulé « L'été de tous les extrêmes ».

* Retrouvez les liens URL p.56

La sobriété énergétique

La guerre déclarée par la Russie à l'Ukraine en février 2022 a mis en exergue la dépendance des pays européens au gaz russe. Le gaz produit en Russie représente environ 20% de la consommation de gaz en France. Afin de faire face aux ruptures d'approvisionnement qui résulteraient des tensions géopolitiques, l'Union européenne souhaite accélérer la transition et réaffirmer sa souveraineté énergétique.

Par ailleurs, la production d'électricité à partir de centrales nucléaires est mise à mal en France par les phénomènes climatiques extrêmes comme les canicules, la sécheresse en plus de l'entretien/maintenance des centrales. Les fournisseurs et distributeurs d'énergie ont affirmé dans les médias qu'il fallait économiser l'énergie en prévision de cet hiver afin de sécuriser l'approvisionnement.

Par conséquent, la Première Ministre a pris une circulaire, renforcée par la circulaire du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, le 10 novembre 2022 appelant les services de l'État à la sobriété énergétique. Cela s'inscrit dans le dispositif Eco-énergie tertiaire et dans la continuité des recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

L'objectif consiste à diminuer les consommations d'énergie de 10% d'ici l'été 2024 en agissant sur le chauffage, la climatisation, l'éclairage, la mobilité et la sensibilisation des agents.

La sensibilisation des agents passe par la communication d'écogestes simples. Les écogestes ne vont pas suffire à eux seuls. Mais on estime qu'ils ont le potentiel de réduire de 10% la consommation d'énergie si tout le monde se mobilise. L'État se doit d'être exemplaire et de mettre en application la réglementation qu'il fait voter au Parlement.

L'objectif consiste
à **diminuer**
les consommations d'énergie
de **10%** d'ici l'été 2024



Pour aller plus loin :

- Article : [Économies, éco-gestes, anti-gaspi : au bureau même topo qu'à la maison!](#)*



- Infographie : [Une journée pour tout changer](#)*



- Vidéo : [UPPERCUT : Comment être écolo au bureau?](#)*



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ!

* Retrouvez les liens URL p.56

La mise en place du tri 5-7 flux au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Présentation du déploiement du tri 5-7 flux au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Depuis 2016, et la parution du décret 5 flux, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer déploie le tri au sein de ses locaux. Cette obligation légale a pour but de permettre une meilleure valorisation des déchets, et plus globalement une réduction des déchets.

Le décret 5 flux, qui est paru en application de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, comprend les flux suivants: papier/carton; plastique; verre; métal; bois; déchets résiduels. Le décret 7 flux, paru en 2021 en application de la loi Anti gaspillage et Economie Circulaire, est venu ajouter aux flux déjà existants, la valorisation des déchets de plâtre et de fractions minérales (béton, brique, tuiles...). En 2025, viendront enfin s'ajouter les déchets textiles.

Les différents sites du ministère sont donc dans l'obligation de valoriser les déchets qu'ils produisent, soit en mettant en place les différents bacs nécessaires à la réalisation du tri, soit en obtenant une attestation de la part du collecteur de déchets, justifiant la réalisation d'un surtri de leur part.

L'administration centrale de son côté a opté pour la mise en place du tri par apport volontaire: les bacs de tri se situent dans les espaces communs (couloirs, près des photocopieurs, espaces de tri). Par conséquent, les agents ne disposent pas de poubelles de tri au sein de leurs bureaux.

La répartition des déchets dans les bacs de tri peut sensiblement varier entre les différents sites. Cela est

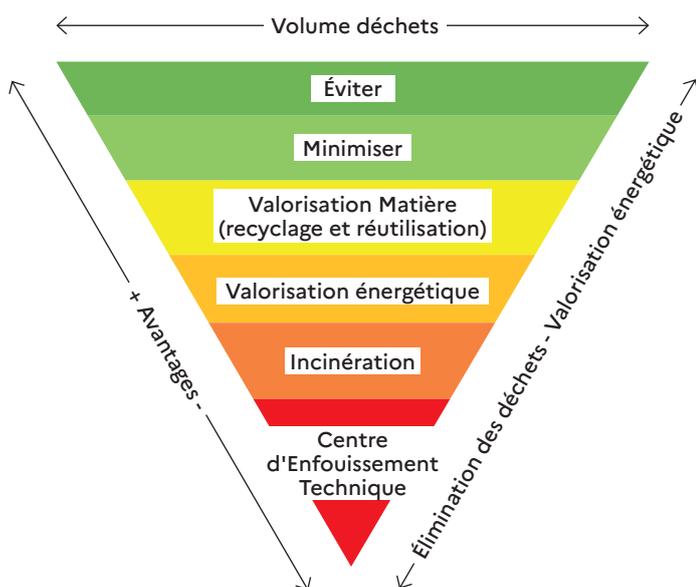


Bacs de tri, locaux DEPAFI, site Lumière.

lié au fait que certains prestataires de collecte ont déjà étendu leurs politiques de tri, et d'autres non. En cas de doute, vous pouvez vous rapprocher de la mission développement durable, du service logistique, ou encore du service immobilier de votre structure.

Toutefois, il est nécessaire de rappeler que le meilleur déchet demeure celui qui n'est pas produit, comme l'illustre ci-dessous la pyramide de hiérarchisation des traitements. Il est également indispensable que tous les agents se mobilisent : si un nombre important d'erreurs est constaté par les agents prestataires d'entretien, ceux-ci seront contraints de rassembler les déchets recyclables et les déchets non recyclables. Comprendre les problématiques des agents vis-à-vis de la mise en place du tri, et les sensibiliser est donc crucial. À cet effet, une enquête a été réalisée au sein du bâtiment le Ponant de la Préfecture d'Ile-de-France.

Pyramide de hiérarchisation des traitements



Présentation de la démarche réalisée au sein du Ponant, bâtiment de la Préfecture d'Ile-de-France.

Dans le cadre de la rénovation des locaux et l'arrivée de nouvelles directions au sein des locaux du bâtiment Le Ponant, la Préfecture d'Ile de France a décidé de mettre en place le tri par apport volontaire. Afin de mieux comprendre les réticences des agents, Madame Carole GONNET cheffe de mission transition écologique et développement durable et Camille SOULE, chargée de mission en sciences comportementales, ont réalisé une enquête afin de recueillir l'impression des agents vis-à-vis de la mise en place du tri.

Cette enquête se déroule en deux temps : dans un premier temps, un questionnaire a été diffusé auprès des 768 agents du bâtiment Le Ponant, afin de recueillir la perception des agents envers le tri, et d'identifier les freins à la mise en place du tri. Dans un second temps, les résultats du questionnaire, évoqués par la suite, ont été approfondis, à l'occasion d'un atelier Focus Group. L'atelier Focus Group permet de réunir plusieurs agents, afin de les faire échanger sur plusieurs angles d'un même sujet, et recueillir leurs avis.

Le questionnaire diffusé aux agents

La diffusion du questionnaire s'est avérée relativement fructueuse : environ 20% des agents y ont répondu.

Les principaux apports de la première partie du questionnaire, relative aux premières impressions des agents vis-à-vis du tri par apport volontaire, sont les suivants :

- Les répondants ont une bonne perception de la mise en place du tri. En effet, **87,58% des répondants ont une vision positive ou très positive du tri** et 88,89% de ces derniers considèrent que mettre le tri en œuvre au sein de leur travail est important ou très important.
- **88,89% des agents affirment que le tri fait partie de leurs habitudes quotidiennes.** Une très grande majorité d'entre eux considèrent également que le tri est en mesure d'avoir un impact favorable dans le cadre de la transition écologique.
- Malgré tout, il demeure des difficultés voire des contradictions. Par exemple, **seulement 45,75% des répondants affirment connaître parfaitement les règles de tri des déchets.**
- De plus, si le fait de trier semble réalisable pour les agents, le système de tri par apport volontaire leur paraît plus difficile. En effet, le fait de ne plus avoir accès à des poubelles au sein des bureaux, et de se rendre dans les espaces communs pour jeter les déchets ne semble *très facile* que pour 36% des agents.

Il apparaît ainsi de ces enquêtes que malgré la bonne volonté des agents, les freins demeurent réels. C'est la raison pour laquelle, il est important d'identifier les freins afin d'y remédier par la suite.

L'identification des freins fait ainsi l'objet de la deuxième partie du questionnaire. Pour cette partie, plusieurs propositions étaient soumises aux répondants et pour chacune d'entre elles, ils devaient dire s'ils considéraient ces propositions comme de réels freins à la mise en place du tri par apport volontaire. Parmi les principaux freins figurent :

- Le fait d'**oublier de trier ses déchets à la fin de la journée** (19,61% des répondants).
- Le fait de **ne pas maîtriser les règles de tri** (19,61% des répondants).
- **Le manque de confiance** : le fait de craindre que les déchets soient tous mélangés par la suite (18,3% des répondants)
- Le fait que les **poubelles de tri ne soient pas adéquates** (16,99% des répondants).
- Le fait que les **règles de tri soient trop complexes**. (16,34% des répondants).



Le Focus Group

Le Focus Group s'est tenu dans les locaux de la Préfecture d'Ile de France pendant 1h, courant juillet 2022. Il a permis de recueillir la perception de 3 agents, deux femmes et un homme ayant répondu au questionnaire précédent.

Ce Focus Group a permis d'évoquer plusieurs thématiques :

- la connaissance des agents en matière de tri et les éventuelles confusions ;
- l'existence de poubelles intermédiaires ;
- les difficultés liées à l'organisation des locaux ;
- le devenir des déchets ;
- la communication des agents autour de l'impact social et environnemental.

Plusieurs problématiques ont été adressées par les agents et des propositions ont été formulées :

- La difficulté de savoir où jeter chaque déchet, car les consignes de tri peuvent diverger en fonction des régions géographiques → *Pour faire face à cette problématique, ont émergé plusieurs solutions: la création d'affiches avec les principaux déchets jetés par les agents et le bac correspondant ou encore la venue d'ambassadeurs du tri de syndicats mixtes impliqués*
- La difficulté à stocker les déchets dans les bureaux, et la perte de concentration liée au déplacement → *Pour faire face à cette problématique, la mise en place de bannette verticale pourrait représenter une solution pertinente.*
- Le manque d'hygiène lié à la conservation de certains déchets (par exemple: mouchoirs usagés) → *conservation d'une petite poubelle de table, que les agents devront vider eux-mêmes dans les bacs et nettoyer.*

Cet atelier Focus Group a également permis de faire émerger la volonté des agents de savoir ce que devenaient leurs déchets et les bénéfices liés au tri (économie d'émissions de CO2, d'eau, création d'emplois d'insertion...). Cette information peut être utile pour tout site ayant mis en place le tri, afin de motiver ses collaborateurs à perpétuer ses comportements de tri.

Conclusion de l'enquête

Cette enquête en deux temps a permis une meilleure appréhension des freins et des souhaits des agents en matière de tri par apport volontaire. Elle a permis par conséquent, de réduire les inquiétudes et les éventuels mécontentements des agents lors du déploiement effectif du tri.

Comment valoriser vos déchets spécifiques à moindres coûts ?



Afin d'optimiser la valorisation de déchets spécifiques, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a signé des conventions avec plusieurs éco-organismes.



Les piles et accumulateurs : SCRELEC



En 2022, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a renouvelé sa convention avec l'éco-organisme SCRELEC, afin de faciliter la collecte des piles et accumulateurs de moins de 5 kilogrammes. SCRELEC s'engage en effet à collecter gratuitement les piles à partir de 60 kilogrammes produits. Pour créer un compte auprès de Screlec, vous pouvez les contacter via l'adresse : enlevement@screlec.fr ou par téléphone au 01 44 10 82 90.

À titre d'exemple, en 2021, 6545 kilogrammes de piles ont été collectées à l'échelle du ministère.



Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : Ecologic



Dans le cadre d'une convention ministérielle signée entre Ecologic, et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, tous les sites du ministère peuvent se voir récupérer leurs DEEE gratuitement à partir de 250 kilogrammes. En guise de précision, les déchets d'équipements électriques et électroniques comprennent l'ensemble des équipements se branchant sur une prise secteur ou fonctionnant avec des piles ou une batterie. De nombreux objets du quotidien entrent par conséquent, dans ce périmètre : les téléphones fixes et mobiles, chargeurs, ordinateurs, les vélos à assistance électrique, cafetières, bouilloires...

À titre d'exemple, Ecologic a collecté pour le ministère en 2021, 162 tonnes de Déchets d'équipements électriques et électroniques. Ce chiffre est en augmen-

tation en 2022, puisqu'au 30 juin, 91 tonnes avaient déjà été collectées. 80% des déchets collectés par Ecologic sont valorisés en matière recyclée, 5%.

Si vous souhaitez faire collecter vos DEEE, vous pouvez créer votre compte sur la plateforme e-dechets d'Ecologic en précisant «Ministère de l'intérieur» lorsque vous compléter la dénomination de votre site. Cette mention vous permettra de bénéficier des avantages réservés au ministère dans le cadre de ce partenariat. Il est également possible de demander la destruction complète de vos DEEE, s'ils comportent des données sensibles.



Les déchets d'éléments d'ameublements : Valdélia



Dans le cadre d'une convention interministérielle, les déchets d'éléments d'ameublements de tous les agents du ministère peuvent être collectés gratuitement par l'écoorganisme agréé par l'État, Valdélia. Les déchets éligibles sont par exemple les tables, les bureaux, les chaises, les fauteuils ou encore des armoires... Il est possible de réaliser une demande d'enlèvement sur le site de Valdélia dans le cas où le poids total du mobilier dépasse 2,4 T ou 20m³. Dans le cas où le poids total serait inférieur aux valeurs présentées ci-dessus, une carte des points d'apports volontaires est présentée sur le site de Valdélia.

Cela permet ainsi une valorisation des DEA. Ainsi, ils peuvent obtenir une seconde vie, être réemployés ou encore transformés en une nouvelle matière recyclée par des acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire.



Les toners d'encre : Conibi et les Ateliers du Bocage

Afin de faire collecter leurs imprimantes et toners d'encre, deux solutions s'offrent aux agents du ministère.

D'une part, Konica Minolta, via son consortium Conibi, collecte les toners d'encre et cartouches d'encre de certaines marques telles que Konica Minolta, Canon, Fujifilm, Ricoh ou encore Epson. L'intégralité des marques est présentée sur le site Conibi.

Afin de réaliser une demande d'Ecobox pouvant contenir des toners ou de cartouche d'encre vides, il est possible de contacter Conibi sur leur site, dans la rubrique « Contactez-nous » ou par téléphone au 01 48 63 94 94. À partir de deux Ecobox pleines, une demande gratuite d'enlèvement peut être réalisée.

D'autre part, pour toutes les autres marques, l'association Les Ateliers du Bocage collecte également les cartouches et toners d'encre. Pour s'inscrire auprès d'eux et obtenir des cartons de collecte, il est possible de les contacter par téléphone au 05 49 81 09 72. L'enlèvement est également gratuit à partir de deux cartons remplis.

Nouvelles obligations en vigueur



Les biodéchets

Alors qu'ils sont encore aujourd'hui jetés parmi les déchets résiduels, les biodéchets devront prochainement être jetés de manière dissociée dans le but d'être valorisés, conformément à la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire parue en 2020.

Qu'est-ce qu'un biodéchet ?

Selon l'article L.541-1-1 du Code de l'Environnement sont appelés biodéchets, « les déchets non dangereux biodégradables de jardin ou de parc, les déchets alimentaires ou de cuisine provenant des ménages, des bureaux, des restaurants, du commerce de gros, des cantines, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, ainsi que les déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires ».



Ainsi d'ici quelques jours, le 1^{er} janvier 2023, tous les professionnels produisant plus de 5 tonnes de biodéchets par an seront concernés. Cela représente, pour des services de restauration commerciale, l'équivalent de 100 repas. Cela s'inscrit dans le cadre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire. Cette obligation s'étendra par la suite, à partir du 1^{er} janvier 2024, à tout producteur de biodéchets qu'importe la masse produite.

Ainsi les différents sites du ministère, vont devoir progressivement se conformer à cette nouvelle obligation légale. Au 1^{er} janvier 2023, seuls les services de restauration du ministère seront concernés, par exemple certains cercles mixtes dans les gendarmeries. Toutefois, au 1^{er} janvier 2024 l'ensemble des sites du ministère produisant des biodéchets devront respecter cette obligation. Plusieurs options s'offrent à ces sites : soit de composter eux-mêmes leurs biodéchets, ce qui est déjà réalisé dans certaines gendarmeries, soit de prévoir des bacs de collecte spécifiques aux biodéchets, afin qu'ils soient collectés par un prestataire, dans le but d'être valorisés.



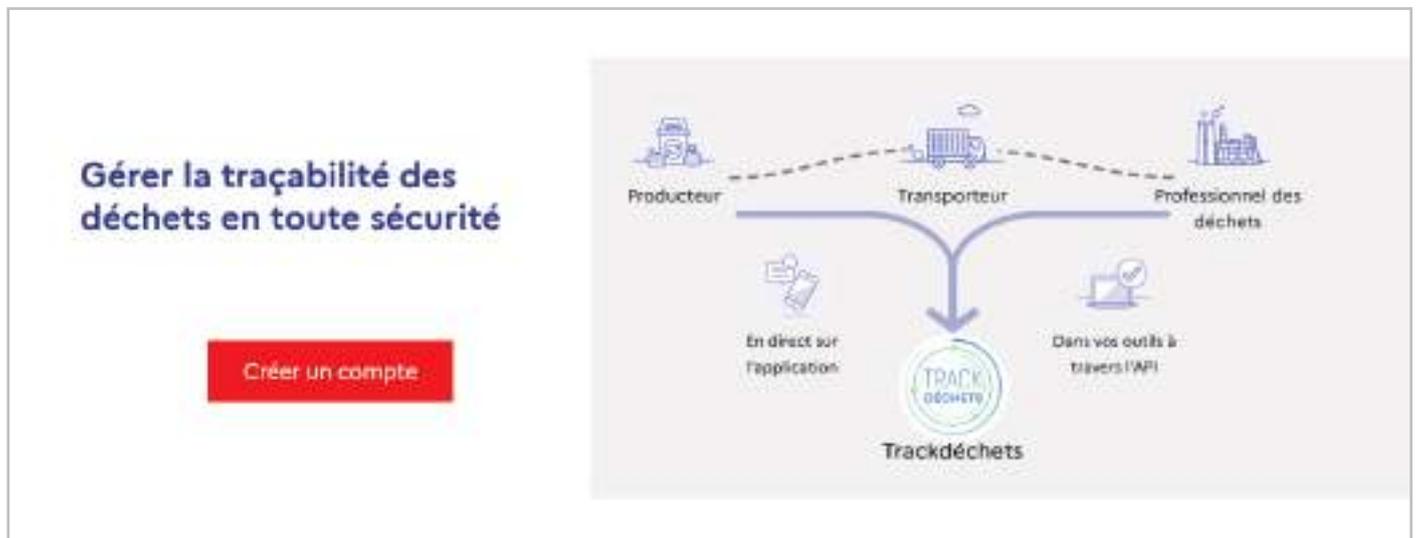
Tous les acteurs présents sur une chaîne de traçabilité, y compris les producteurs, collecteurs, et transporteurs publics de déchets dangereux, doivent être inscrits sur Trackdéchets. À cet effet, chaque structure du ministère (préfecture, commissariat, gendarmerie) concernée doit créer son propre compte afin de garantir un suivi des déchets dangereux qu'elle émet. Une version d'entraînement, dite Sandbox, sur le site Trackdéchets, vous permettra de vous familiariser avec cet outil.

Pour rappel, un producteur de déchets est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale.

L'utilisation de Trackdéchets

Afin de garantir un meilleur suivi des différents types de déchets émis par les entreprises et les administrations et ainsi sécuriser les différentes filières de déchets, le ministère de la Transition Écologique a développé en 2018 la plateforme numérique gratuite, Trackdéchets. Cette plateforme a pour but de créer des bordereaux de suivi et de les suivre.

L'usage de cette plateforme est devenu obligatoire pour certains types de déchets. Depuis le 1^{er} janvier 2022, les bordereaux de suivi des déchets dangereux et d'amiante doivent être dématérialisés et complétés sur l'application web Trackdéchets. Au 1^{er} janvier 2023, cette obligation s'étend pour les Déchets d'Activités de soins à risques infectieux (DASRI) et pour les Fluides Frigorigènes. Elle est facultative mais conseillée pour les déchets dits non dangereux.



Anne Archambault

Directrice de projet Post Lumière et relocalisations à la DEPAFI

INTERVIEW

L'enjeu de la sobriété énergétique a-t-il été pris en compte dès le lancement du projet Post Lumière ?

« Dès le début des recherches pour trouver le site qui prendrait le relais du Lumière, les enjeux de qualité environnementale et de sobriété énergétique ont été pris en compte: d'abord parce que l'État et son patrimoine se doivent d'être exemplaires sous ces aspects. Ensuite, parce que le site devait être très agréable à vivre pour les agents tout en permettant de maîtriser les charges d'occupation (dépenses de chauffage ou de climatisation). La sobriété énergétique, la qualité environnementale de la démarche constructive et la prise en compte des enjeux de mobilité durable ont ainsi été intégrés aux critères qui ont abouti à choisir le site de St-Denis. »

« Les enjeux de qualité environnementale et de sobriété énergétique ont été pris en compte dès le début des recherches pour trouver le site qui prendrait le relais du Lumière. »

Comment avez-vous pu mesurer les avantages du site de St-Denis en matière de sobriété et de qualité environnementale ?



« L'État a vérifié, pour chacune des propositions reçues, les démarches de qualité qui étaient adoptées. Le projet porté par Vinci à St-Denis en combine plusieurs de manière très intéressante et attractive. Le site sera ainsi conforme à plusieurs labels :

- **HQE (Haute Qualité Environnementale) Bâtiment durable 2016** niveau Excellent pour les bâtiments neufs et niveau Performant pour les bâtiments réhabilités (Halle Maxwell et Pavillon Copernic). Ce label témoigne des performances des bâtiments sur l'ensemble des enjeux du développement durable: qualité de vie, respect de l'environnement, performance économique du

bâti, management responsable.

- **BREEAM New construction 2016** niveau Excellent pour les bâtiments neufs: cette certification témoigne de la qualité du bâtiment sur les aspects environnementaux et humains.
- **Biodiversity**: il s'agit du premier label international pour la prise en compte de la biodiversité dans les projets immobiliers de construction et de rénovation (murs, terrasses végétalisées, patios...). Il permet d'attester de et de valoriser la prise en compte de la biodiversité (végétaux, oiseaux, insectes) dans la conception du site. Il atteste de la haute qualité écologique du projet, autant sur l'architecture (usage du bois dans la structure des étages des bâtiments neufs) que sur les services rendus aux usagers (travailler, se détendre, avoir une relation avec la nature). Très concrètement, les essences d'arbres choisies pour les patios et terrasses sont classées parmi les moins allergisantes, elles sont locales donc adaptées au climat francilien et les arbres implantés sont issus d'une pépinière installée en baie de Somme, ce qui abaisse leur bilan carbone (au titre du transport entre la pépinière et le site).
- Le label **E+C-** récompense la construction neuve à énergie positive et à faible empreinte carbone tout au long de son cycle de vie. Les bâtiments neufs du Campus Maxwell seront conçus et réalisés afin d'obtenir le label **E+C-** à son niveau **E1C2**. À ce

titre, ils comportent notamment l'usage d'un béton bas carbone voire ultra bas carbone pour certaines parties, produit à proximité immédiate du site. De même, la double composition bois/aluminium des huisseries et la structure du bâtiment partiellement en ossature bois permettent d'utiliser du bois français, issu de forêt gérées durablement, qui constituent une ressource renouvelable et un « puits de carbone ».

Comment est pris en compte le 3^e enjeu, celui de la mobilité écoresponsable, sur le site Universeine ?

« Avant toute chose, de par sa localisation à proximité du nœud de transports « Pleyel », le site encouragera les mobilités douces : il sera proche, à pied, des transports en commun (lignes de métro 13, 14, 15, 16, 17 – RER D et ligne H du Transilien).

Il sera également desservi par une navette électrique et disposera de deux grands parkings à vélos équipés chacun de douches et de vestiaires pour les agents. De plus, pour tenir compte du « verdissement » de son parc automobile, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer prévoit d'installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur l'ensemble des places de stationnement en sous-sol. »



Quelles seront les conséquences pour les agents de cette recherche globale de sobriété énergétique ?

« Tous les paramètres de l'environnement de travail des agents se-

ront pilotables et programmables de manière centralisée : commande des stores, commande de l'allumage et de l'intensité des lumières, réglage de la température interne. Ces paramètres pourront être ajustés par les agents, dans des limites fixées par la maintenance du site, ce qui permettra de piloter finement tant le confort de chaque poste de travail que les consommations de fluides (et le coût afférent).

Parallèlement, la configuration prévue des postes individuels de travail conduira nécessairement à une diminution du nombre d'appareils à alimenter, ce qui entraînera une baisse de consommation. Dans le même objectif, le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a fait redimensionner la capacité de production de repas sur le site, pour mieux correspondre au nombre d'agents présents, ce qui permet une baisse substantielle de la consommation électrique attendue sur ce point.

Enfin, le remplacement de certains matériaux par d'autres plus durables et faciles d'entretien vise à garantir tant la sobriété globale du bâti que la maîtrise des coûts de maintenance dans la durée et la qualité perçue par les occupants. Le ministère a par exemple demandé que, dans les halls d'accueil, du carrelage soit posé à la place du revêtement initial dont la durabilité n'était pas assurée, et qui aurait dû être totalement remplacé à moyen/long terme, ce qui aurait été coûteux et complexe – le choix du carrelage est celui de la qualité et de la pérennité des matériaux mis en œuvre, au profit des occupants comme du patrimoine de l'État. »

Plus précisément, quelles économies d'énergie pensez-vous réaliser sur ce nouveau site ?

« Le site atteindra un niveau de consommation énergétique équivalent à la RT 2012 -30% : en d'autres

termes, ce bâtiment consommera 30% d'énergie de moins que des bâtiments neufs récents « standards » qui seraient à la norme RT 2012, ce qui représente déjà un palier important. Compte tenu de sa configuration, le site Universeine permettra une occupation densifiée par rapport à celle de Lumière, ce qui accroîtra encore son efficacité et sa sobriété énergétique par comparaison au site actuel. »

« Tous les bâtiments seront chauffés et rafraîchis par le biais de la géothermie, qui constitue une énergie renouvelable, non polluante et d'un coût maîtrisé. »

Comment le site sera-t-il chauffé ? disposera-t-il de la climatisation ?

« Le site est implanté au sein d'une ZAC au sein de laquelle tous les bâtiments seront chauffés et rafraîchis par le biais de la géothermie, qui constitue une énergie renouvelable, non polluante et d'un coût maîtrisé.

La conception des bâtiments permettra en outre de limiter « à la base » le besoin en climatisation : la surface vitrée du site est optimisée (environ 40% des façades – par comparaison, les tours de la Défense sont autour de 100%), pour garantir un éclairage naturel suffisant des locaux (diminuant le besoin en éclairage électrique) tout en évitant un « effet serre » qui viendrait accroître le besoin en climatisation l'été. L'ajout sur toutes les façades, de stores intérieurs réfléchissant la lumière permettra d'améliorer encore le confort thermique l'été. De même, les fenêtres de l'ensemble du site s'ouvriront, ce qui permettra d'aérer et de

renouveler aisément l'air ambiant tout en créant des courants d'air, compte tenu de la configuration des locaux.

Par ailleurs, le site comportera des patios de pleine terre qui permettront de récolter toutes les eaux pluviales du site et d'en assurer la bonne infiltration dans le sol, créant ainsi des îlots de fraîcheur ombragée et un corridor de biodiversité jusqu'à la Seine. Les toitures terrasses végétalisées constitueront quant à elles un isolant thermique efficace; ces deux types d'espaces extérieurs (en plus d'offrir des positions de travail alternatives attractives aux beaux jours), contribueront à diminuer d'autant le besoin en climatisation des bureaux.»

Au-delà des aspects de consommation énergétique des bâtiments, la construction du site recourt-elle à l'économie circulaire et à la réutilisation de matériaux ?

«De manière générale, la conception du site recourt à l'économie circulaire, en privilégiant autant que possible le remploi de matériaux locaux: ainsi les tuiles de la halle Maxwell qui ont été remplacées lors de la révision de la toiture, ont servi de remblai sur le site. De même, les murs de soutènement en gabions permettent de limiter

l'usage du béton, et d'employer des gravats issus de chantiers locaux. Ces principes du remploi des matériaux s'appliqueront aussi à l'achat des mobiliers qui seront installés sur le site Universeine (un travail est engagé avec l'UGAP sur cet aspect).»



Avez-vous d'autres pistes de réflexion pour accroître encore plus la sobriété des bâtiments dans la durée ?

«Une réflexion est engagée pour savoir s'il serait pertinent d'utiliser la partie technique des toitures terrasses pour y produire de l'électricité (par exemple en photovoltaïque) voire de l'eau chaude sanitaire (chauffe-eau solaire) – cette piste sera à expertiser d'ici à 2025 suivant l'évolution et la maturité technologique du secteur; d'autres usages des toitures techniques pourront être explorés, en fonction des meilleures pratiques qui seront constatées sur les sites

de même envergure (à préciser d'ici 2025).

Une dernière réflexion est parallèlement engagée pour voir si le groupe électrogène qui doit être installé sur le site peut reposer sur une solution plus éco-responsable que les solutions traditionnelles (à expertiser d'ici à 2025 suivant l'évolution et la maturité technologique du secteur).»





Mobilisation des agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

3.1 Les appels à projets biodiversité

L'appel à projets biodiversité 4^e édition



La mission développement durable (MDD) lance chaque année un appel à projets biodiversité ouvert à toutes les structures du ministère.

Les trois premières éditions ont été des véritables succès. Plusieurs projets de potagers, d'hôtels à insectes, d'éco-pâturage, de poulaillers, ou encore de composteurs ont été mis en place. Cependant, après trois années de mise en œuvre, les projets retenus se doivent d'être plus ambitieux.

La quatrième édition de cet appel à projets biodiversité a donc évolué et est basée sur la création « d'oasis de biodiversité ». L'objectif est de participer à la préservation de la biodiversité en créant des zones dédiées et identifiées afin de sensibiliser les agents.

Les projets d'oasis de biodiversité sont catégorisés en fonction de la surface du projet :

- **quelques mètres carrés pour le niveau 1** (par exemple dans un commissariat en zone urbaine dense);
- **moins d'un hectare pour le niveau 2** (par exemple une zone de prairie fleurie dans une caserne);
- **plus d'un hectare pour le niveau 3** (par exemple dans les écoles de gendarmerie).



Les projets retenus bénéficieront du logo « Un oasis de biodiversité au MIOM » pour une meilleure communication sur les sites et une valorisation de l'engagement. De plus, les porteurs de projets doivent cette année être obligatoirement en lien avec un organisme ou une association acteurs de la préservation de l'environnement.

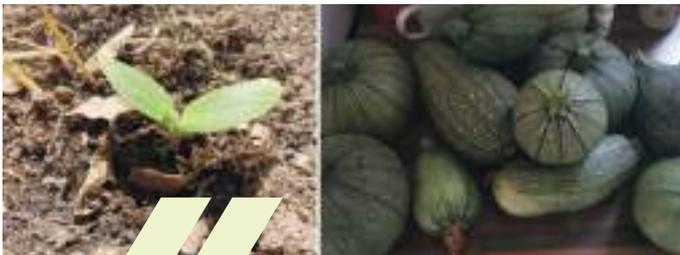
Les structures intéressées peuvent candidater jusqu'au vendredi 16 décembre 2022 inclus. Pour candidater, il suffit de remplir la fiche candidature que vous pouvez retrouver sur l'[article du site intranet DEPAFI](#).*

Des réunions d'information sur cette quatrième édition sont prévues, consultez l'intranet de la DEPAFI, rubrique développement durable pour retrouver les dates.

Qu'est-ce qu'un rucher écologique?

Le rucher écologique est un mode qui prône le bien être des abeilles et la préservation de la biodiversité. Il a pour but la préservation des races d'abeilles endémiques et patrimoniales.

Témoignage du projet lauréat dans le cadre de la 2^e édition de l'appel à projets biodiversité de la brigade de gendarmerie de Guillaumes :



Potager

Nous avons pu faire de nombreux semis et les planter dans le potager. L'expérience acquise cette année nous permettra de nous concentrer sur les espèces adaptées à la terre et au climat local. Nous avons tout de même obtenu de belles récoltes de tomates, concombres, courgettes, salades, haricots verts, petits pois, courges... Le fumier de poules a été utilisé et nous permettra, l'année prochaine de fortifier certains semis, notamment ceux des courges et courgettes. Il permet également d'enrichir le compost. Le terrain a été retourné et du fumier va y être déposé.



Sensibilisation

Après avoir réalisé des prototypes en interne, nous avons proposé à la direction de l'école de Guillaumes un projet autour de la biodiversité. Accueillis très favorablement notre démarche a été suivie par l'ensemble de l'équipe pédagogique. Nous sommes alors intervenus à l'école de Guillaumes afin de réaliser des hôtels à insectes. Chaque élève a pu rentrer chez soi avec sa création. Les enfants étaient ravis et motivés par le projet. Les plus jeunes ont réalisé un hôtel à insectes géant qui a été installé dans les jardins partagés de la commune.

Hôtel à insectes

L'hôtel à insectes a été installé et nous remarquons l'arrivée de petites bêtes!



* Retrouvez les liens URL p.56

Le plan biodiversité du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer a mis en place son premier plan biodiversité en 2019 afin d'inscrire son action dans le cadre des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Ce plan biodiversité s'intègre plus particulièrement dans le cadre de l'Objectif de Développement Durable n°15 veillant à la préservation des écosystèmes terrestres, la gestion des espaces verts, la lutte contre la désertification et l'inversion du processus de dégradation des sols. C'est à travers ce plan que le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer est devenu précurseur en matière d'inclusion de la biodiversité sur ses sites et de son intérêt pour l'impact sur les conditions de travail de ses 281 644 agents*.

* Source : Bilan social 2019



DEPAFI

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE
Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer

Une nouvelle version du plan biodiversité sera bientôt disponible. Vous la retrouverez début 2023 dans la [rubrique MDD*](#) sur le site intranet de la DEPAFI.

Convention de préservation du gypaète barbu et du vautour percnoptère

Cette convention, signée le 1^{er} octobre 2021 par la Ligue de Protection des Oiseaux, le ministère de la transition écologique et le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, a pour but de préserver deux espèces de rapaces nommés gypaète barbu et vautour percnoptère vivant dans les zones de montagne du sud de la France (Pyénées, Alpes, Corse et massif centrale). Ces deux espèces sont en voie de disparition au niveau européen. Ils sont notamment dérangés par les vols d'aéronefs et par les entraînements sur les falaises. On parle alors de zones de sensibilité majeure (ZSM) qui ne doivent pas être survolées ou approchées par les agents (hors urgences) afin de préserver ces deux espèces.



Gypaète barbu



Vautour percnoptère

* Retrouvez les liens URL p.56

Gendarmerie

« Les unités de gendarmerie de secours en montagne (PGHM) reçoivent les zones de sensibilité majeure (ZSM) par différents canaux :

- les agents des parcs et réserves.
- les forces aérienne de la gendarmerie et les hélicoptères de la sécurité civile.
- l'unité de coordination technique montagne.

En ce qui concerne le PGHM 04, 3 missions d'accompagnement des agents du Parc National du Mercantour pour le suivi-surveillance du nid du Pelvas et son poussin (prénommé Deneb) ont été mis en place. Il s'agissait d'accompagner en ski de randonnée les agents du parc depuis Combe Brémond jusqu'au cirque de la Gavie, pour observer le nid situé en face nord du Pelvas. Une autre mission de bagage du poussin (prénommé Mojo cette fois) avec les agents du parc a également été organisé. Il s'agissait d'assister le "bagueur" en évoluant sur cordes pour accéder au nid dans le socle de la face nord des Adrechouns. Enfin, le PGHM 04 a participé à une journée de sensibilisation "survol, biodiversité et réglementation" animé par le Parc National du Mercantour et Parc National des Ecrins avec les acteurs du vol libre, vol à voile, pilotes hélicoptères et aéroclubs.

Pour ce qui est du PGHM 06, au printemps le PGHM est intervenu en assistance technique au profit du Parc National du Mercantour pour descendre dans une falaise sur un site de nidification de gypaète barbu pour valider la présence d'un jeune individu que les agents du parc ne repéraient plus. L'année dernière il s'agissait de récupérer plume et pelotes de réjection pour analyse ADN. »

Sécurité civile

« La saison des feux nous a permis de constater de visu, et sans dommages, la population grandissante de certains sites de réintroduction lors du feu de Massegros (12) et de Caudiès (11). »

Direction zonale des CRS

« En ce qui concerne la CRS Pyrénées, l'implantation des ZSM est prise en compte pour l'organisation des exercices de secours, notamment héliportés. Concernant la CRS Alpes, la cartographie des zones de nidification a été prise en compte dans le cadre des entraînements des policiers secouristes en évitant les endroits indiqués sur les cartes. Ceci ne nous a posé aucune difficulté particulière. »



Article paru dans la presse locale

Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement (OCLAESP), présentation et projet.

L'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP) est une structure interministérielle créée par le décret n°2004-612 du 24 juin 2004. C'est un service de police judiciaire à compétence nationale dont la mission est de lutter contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique.

Découvrons les missions de l'OCLAESP :

- Coordonner et animer les investigations de police judiciaire menées dans ses domaines de compétence ;
- Assister les enquêteurs et les fonctionnaires des autres administrations intéressées dans la conduite de leurs enquêtes ;
- Observer, analyser les phénomènes, étudier les comportements les plus caractéristiques des auteurs et complices et centraliser les informations ;
- Participer à des actions de formation et d'information aux niveaux national et international ;
- Traiter les demandes d'assistance par le biais des canaux traditionnels (Interpol, Europol...) et l'appartenance à différents réseaux (IMPEL-TFS, HMA-WGEO, EUTWIX...).

La sécurité environnementale, une priorité de la gendarmerie nationale

Acteur clé de la lutte contre la criminalité environnementale, l'OCLAESP a activement participé à un séminaire international portant sur la dimension européenne de la sécurité environnementale, organisé dans le cadre de la PFUE à Marseille les 17 et 18 mai 2022.

Issus des différents services enquêteurs et judiciaires des États membres, des institutions (Commission européenne) et agences (EUROPOL, EUROJUST) de l'Union européenne, mais également d'organisations internationales, comme l'ONU DC, INTERPOL ou encore l'ONG TRAFFIC, les participants ont pu partager leurs expériences sur le thème de « la sécurité environnementale, un défi européen », à l'occasion du séminaire organisé par les ministères de la Justice, de l'Intérieur, de l'Europe et des Affaires étrangères, les 17 et 18 mai 2022, au MUCEM de Marseille, dans le cadre de la PFUE.

Un projet d'application pour la lutte contre les infractions environnementales

Un projet de création d'application verra peut-être le jour dans les mois à venir.

L'OCLAESP, en lien avec le centre de production multimédia de la gendarmerie nationale de Limoges, travaille sur une application nommée ENVIRO'GEND.

Ce projet a été retenu dans le cadre de l'incubateur de projets de transition écologique Symbi'Ose.



L'application Neo Enviro'gend est destinée à faciliter le travail des primo intervenants devant une scène d'infraction environnementale.



Pour suivre l'évolution du projet, rendez-vous sur [le site internet de la Gendarmerie*](#).



SCANNEZ ET DÉCOUVREZ !

* Retrouvez les liens URL p.56

SYMBI'Ose, c'est quoi ?



Symbi'Ose est l'incubateur de la transition écologique du ministère.

Commandé par le secrétaire général du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer Jean-Benoit Albertini, haut fonctionnaire chargé du développement durable, l'incubateur Symbi'ose a été mis en œuvre par l'équipe de la mission du développement durable de la DEPAFI. Ce projet a été lancé en février 2021 avec un premier appel à candidatures.

Conçu comme un programme d'accompagnement, Symbi'ose s'adresse à tous les agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ses établissements publics et ses opérateurs, tous corps et grades confondus. Cet accompagnement, qui se fait principalement à distance, permet aux agents dont les projets sont sélectionnés de bénéficier d'un accompagnement par projet qui a vocation à accélérer la transition écologique du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

QUELQUES DÉFINITIONS

Un incubateur est un programme d'accompagnement de projets qui a pour but de leur donner vie et les accélérer.

Un intrapreneur est un agent qui tout en restant à son poste habituel, développe un projet au sein de son organisation et en accord avec elle.



Les intrapreneurs ont été jugés sur plusieurs critères :

-  le potentiel innovant ;
-  l'impact environnemental positif ;
-  le potentiel de répliquabilité.

Le jury de sélection était présidé par M. Albertini et composé des représentants de la direction de la modernisation et de l'administration territoriale (DMAT), la Direction générale de la Gendarmerie nationale (DGGN) et la Direction générale de la Police nationale (DGPN).

À l'issue du jury qui s'est tenu le 2 septembre 2022, deux projets ont été sélectionnés :

RECYCLAGE

Optimiser la gestion de la fin de vie des barques utilisées par les migrants pour venir à Mayotte

 **LYDIA**
Service logistique
- Police nationale



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Développer les dons et trocs de vêtements et accessoires de police

 **CLÉMENCE**
Service de garde
des institutions - CSC
- Préfecture de police



La deuxième promotion a été lancée au début de l'année 2022. Les 10 projets retenus sont en phase d'investigation. Le jury se réunira en décembre 2022.

Symbi'Ose – Promotion 2: Les 10 projets retenus en phase d'investigation

Faciliter le don de matériel informatique entre sites du ministère pour lutter contre le gaspillage d'équipements électriques et électroniques.

 **THOMAS**
Service informatique et communication - DDSP50*

La mise en place d'une filière de consigne ou de recyclage des clayettes de munitions utilisées dans les stands de tirs du ministère.

 **NICOLAS**
Formateurs en techniques de Sécurité en Intervention
- Préfecture de Police

Mettre en œuvre le recyclage des cordes et des équipements de protection individuelle du ministère.

 **ISABELLE**
Capitaine de gendarmerie - Caserne Lepic

Mettre en place des projets d'agriculture urbaine entretenus par des agents en incapacité d'exercer leur activité professionnelle.

 **SÉBASTIEN**
GLAIV - DOPC - Préfecture de Police

Sensibiliser les gendarmes à la lutte contre les violences animales par la création d'une formation et d'une sensibilisation suivies dans les écoles de gendarmerie et au sein des unités territoriales.

 **VINCENT**
Groupement de gendarmerie des Hautes-Pyrénées
- Caserne Charraz

Optimiser l'éclairage des casernes de gendarmerie afin de réduire l'impact environnemental.

 **BENOÎT**
Section du contrôle et conseil budgétaire
- État-major de la région de gendarmerie du Grand-Est

Recourir au biocarburant plutôt qu'aux énergies fossiles pour les véhicules du ministère.

 **FRÉDÉRIC**
CRS26 - DCCRS*

Réutiliser les supports informatiques (disques durs, ordinateurs, clés USB, etc.) qui ont été scellés pendant les procédures judiciaires et sont aujourd'hui détruits à l'issue de ces procédures.

 **GUILLAUME**
Office central de lutttes contre les atteintes à l'environnement

Favoriser la réparation de biens du ministère et prolonger leur durée de vie en produisant des pièces à partir d'imprimantes 3D.

 **ANTHONY**
Direction de l'immobilier - Bureau de stratégie immobilière, de la programmation et des standards - SGAMI Est

Création d'un label commissariat écoresponsable.

 **NATHALIE et CAMILLE**
Secrétariat de l'officier du Ministère Public, Hôtel de police
Aix en Provence

* DDSP: Direction Départementale de la Sécurité Publique
DCCRS: Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité

3.3 Des outils à disposition des agents

Le site intranet DEPAFI, rubrique mission développement durable (MDD)



Rubrique développement durable



Vous trouverez une rubrique MDD avec de nombreuses thématiques comme la biodiversité, l'immobilier durable, le numérique, les achats responsables, l'économie circulaire et la mobilité ou encore la compensation carbone.

De nombreux outils sont également mis à votre disposition :

- Le BEGES qui désigne le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Une boîte à idées pour partager ses suggestions ;
- Les appels à projets, en cours et à venir ;
- MDDthèque pour retrouver tous les guides, livrets, cahiers...
- Cartographie qui rassemble les grandes missions ;
- Les événements responsables et conférences, que vous retrouverez depuis l'agenda de la DEPAFI.

L'agenda



Agenda



La DEPAFI propose plusieurs outils sur le site intranet de la DEPAFI dont un agenda pour vous informer et vous inscrire aux différents événements de la DEPAFI et aux événements organisés par la MDD.

Semaine européenne du développement durable (SEDD)



La Semaine européenne du développement durable 2022 s'est tenue du 18 septembre au 8 octobre 2022.

Durant ces trois semaines, la mission développement durable (MDD) de la DEPAFI a été ravie d'accueillir les agents du ministère pour ses différents événements. Pour accompagner les agents et leur permettre de prendre connaissance des pratiques et des enjeux actuels, la MDD est allée à leur rencontre autour de 3 webinaires hebdomadaires présentant les actions menées dans les services administratifs, dans la gendarmerie et enfin dans la police.



Ma Petite Planète

Les agents ont également montré leur engagement et leur esprit combatif en participant au challenge « Ma petite planète » en réalisant de nombreux défis.



La MDD remercie aussi les participants de l'After-work végétarien qui ont partagé avec elle un moment très convivial !

Et enfin, pour clôturer ces 3 semaines, de nombreux agents ont suivi la conférence événement : « Le changement climatique : un risque nouveau pour le ministère de l'Intérieur et des Outre-mer ? »

Cette conférence a permis de mieux comprendre et appréhender les enjeux d'adaptation et de transformation auxquels nous faisons face.

Notre ministère a son rôle à jouer face au changement climatique. Nous espérons que ces événements vous aideront à transformer vos pratiques en tant qu'agent et citoyen. La MDD reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets.

mission-developpement-durable@interieur.gouv.fr

Liens pour voir les webinaires en replay :

- [Administration*](#)
(code d'accès : EeWnf2vQ)
- [Gendarmerie*](#)
- [Police*](#)
- [Webinaire du Shift Project : Décarboner l'administration publique*](#)
- [Replay pour la conférence : Le changement climatique : un risque nouveau pour le MIOM?*](#)
(Mot de passe : RaWE6bmp)

* Retrouvez les liens URL p.56

Les guides et plans

Retrouvez toutes les éditions de la DEPAFI sur le développement durable, rubrique « Les éditions de la DEPAFI », que vous pouvez télécharger ou commander (papier recyclé*).



Guide de bonnes pratiques pour un événement éco-responsable



Plan biodiversité

Ces plans seront actualisés au premier semestre 2023 afin de transcrire les nouvelles mesures mises en place.

Les fiches pratiques

La MDD, à la DEPAFI, élabore des fiches pratiques à destination des agents du MIOM. Ces fiches permettent aux agents d'être guidés dans la réalisation d'objets favorisant la biodiversité.



Comment faire un gîte pour chauves-souris ?



Les composteurs: du compost au terreau



La fabrication d'hôtels à insectes/animaux



Le jardinage sur les sites du ministère de l'Intérieur



La reconnaissance de plantes sauvages

Le glossaire



Retrouvez le glossaire sur le site intranet DEPAFI, rubrique « méthodes et pratiques », thématique « méthodes de travail ».

*voir informations p.16 sur le papier recyclé.

4 /

Dossier spécial: Éco-gestes au quotidien



Des gestes simples pour faire des économies d'énergie dans la maison



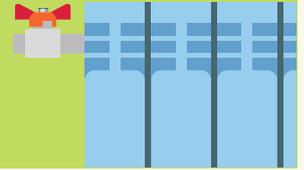
Baisser le chauffage de 20°C à 19°C = - 7% de consommation d'énergie.



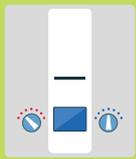
Laver son linge à 30°C = 2 fois moins d'énergie qu'un lavage à 60°C.



Couvrir les casseroles pendant la cuisson = 4 fois moins d'électricité ou de gaz consommés.



Purger les radiateurs.



Utiliser un programmateur pour ne chauffer les pièces que lorsque vous êtes là.



Placer les appareils de froid (réfrigérateur) loin des sources de chaleur.



Installer des ampoules LED et éteignez la lumière en quittant la pièce.



La nuit, fermer les volets et rideaux pour conserver la chaleur.



Éteindre son ordinateur et débrancher les chargeurs après son utilisation.



En journée, laisser entrer la lumière (et la chaleur) dans les pièces.



Régler votre chauffe-eau entre 55 et 60 degrés.



Remplir au maximum vos machines tels le lave-linge ou le lave-vaisselle et utiliser le programme «eco».



Éteindre les appareils et ne pas les laisser en veille.



Manger des fruits et légumes de saison.



Privilégiez les déplacements en vélo ou en transports en commun.



Installer un mousseur sur les robinets pour économiser l'eau.

Des gestes simples à appliquer au bureau



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

AYONS LES BONS RÉFLEXES!

**NE PAS AVOIR LA LUMIÈRE
À TOUS LES ÉTAGES...
FINALEMENT C'EST INTELLIGENT!**

Éteignez la lumière en quittant une pièce



**LE PAPIER, C'EST DÉPASSÉ,
ICI ON EST CONNECTÉ!**

Imprimez si nécessaire



**RECYCLER MALIN,
POUR JETER MOINS!**

Limitez et triez vos déchets



**LES MAILS C'EST BIEN,
RANGÉS C'EST MIEUX!**

Triez et nettoyez régulièrement
votre boîte mails



**TROP FROID OU TROP CHAUD...
NE FAITES PLUS DE YOYO!**

Modérez la température des bureaux



**VOTRE ORDINATEUR
A AUSSI LE DROIT À UNE PAUSE!**

Éteignez-le en fin de journée



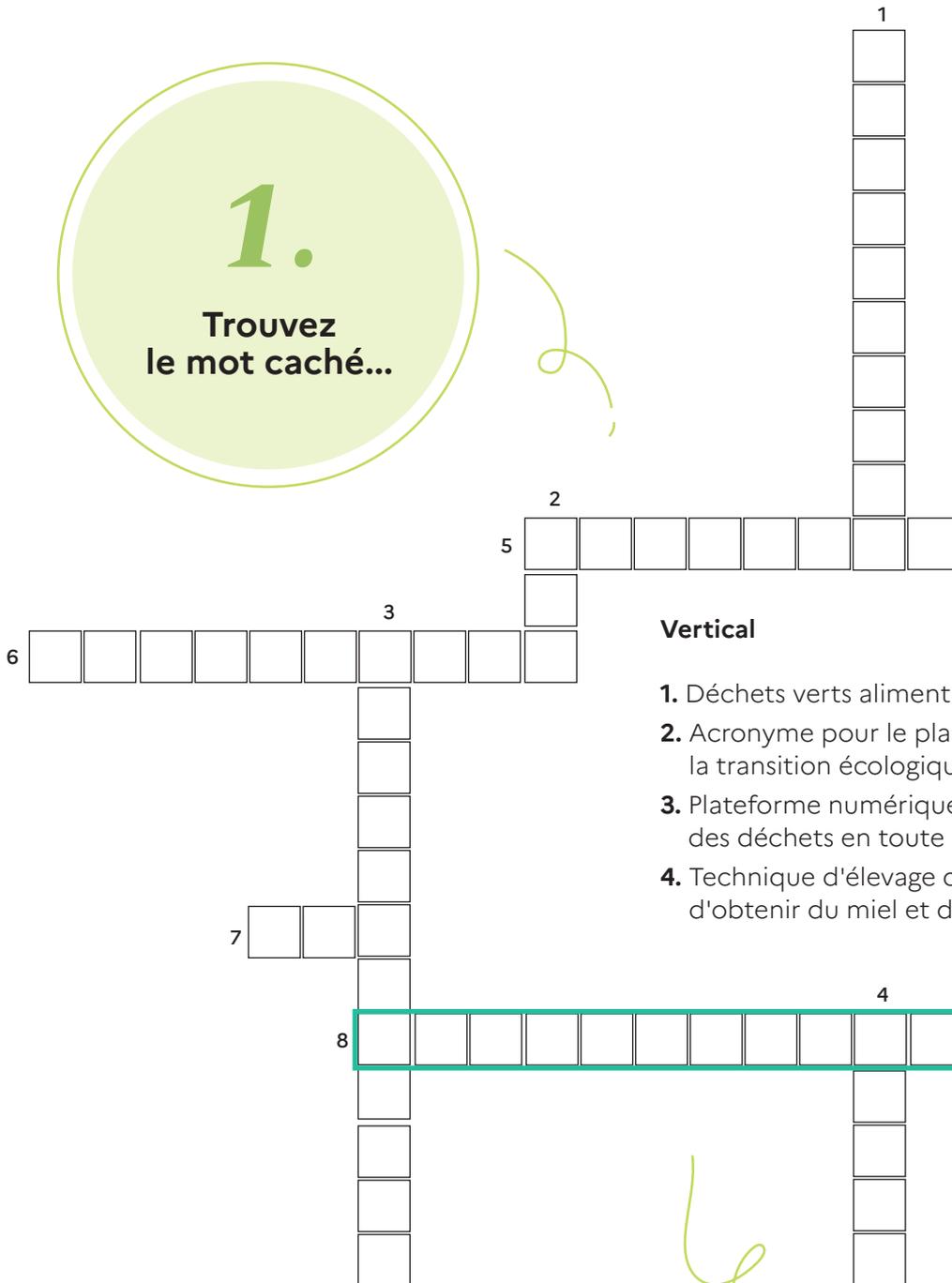
ECO GESTES



6 / Jeux & concours

1.

Trouvez
le mot caché...



Vertical

1. Déchets verts alimentaires biodégradables.
2. Acronyme pour le plan pour accélérer la transition écologique des services publics.
3. Plateforme numérique pour gérer la traçabilité des déchets en toute sécurité.
4. Technique d'élevage d'abeilles dans le but d'obtenir du miel et de la cire.

Horizontal

5. Incubateur de projets liés au développement durable commandé par le secrétaire général au ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
6. Action qui permet de transformer des déchets végétaux (épluchures des légumes par exemple) en terre riche pour son jardin.
7. Acronyme pour la mission à la DEPAFI qui déploie la politique de développement durable au sein du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.
8. Lorsque plusieurs automobilistes utilisent une seule et même voiture pour effectuer le même trajet.

Résultat n°8 :

.....



Un jury de volontaires à la DEPAFI sélectionnera 5 œuvres, de façon anonyme. De nombreux prix sont à gagner.

Les critères de sélection seront basés sur :

- le respect de la thématique ;
- la qualité technique et artistique ;
- la pertinence.

Le participant devra fournir un fichier numérique d'un maximum de 5 Mo de la photo réalisée.

Les 5 photos seront par la suite affichées dans les couloirs de la direction et feront l'objet d'une publication sur le site intranet.

2.

**... et prenez
une photo originale
sur ce thème !**

Pour participer

- La photographie avec les coordonnées du participant sont à envoyer à l'adresse : depafi-communication@interieur.gouv.fr, au plus tard le **31 janvier 2023** inclus.
- À la réception du dossier complet, un email de confirmation vous sera envoyé.

Le jury sélectionnera les 5 photos les plus originales. Chaque candidat sélectionné sera contacté par mail et recevra une pochette cadeau DEPAFI.

Osez l'originalité!

Adresses URL des liens mentionnés tout au long du cahier :

p.7

- <https://www.agenda-2030.fr/>
- <https://www.agenda-2030.fr/agenda-2030/presentation/article/presentation-origines-et-principes>

p.8

<https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

p.14

- http://ressources-humaines.interieur.ader.gouv.fr/images/Instruction_forfait_mobilites_durables_du_27_juillet_2021.pdf
- <https://covoiturage.interieur.rie.gouv.fr/>
- <https://webconf.comu.minint.fr/fr-FR/home>

p.15

- <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/IORF-TEXT000041858525>
- <https://www.legifrance.gouv.fr/circulaire/id/45080>

p.16

- dons.encheres-domaine.gouv.fr
- <https://www.ecologie.gouv.fr/numerique-et-environnement-feuille-route>

p.17

<https://mentor.gouv.fr/login/index.php>

p.19

<https://www.transformation.gouv.fr/files/presse/Dossier%20de%20presse%20-%20Formation%20%C3%A0%20la%20transition%20%C3%A9cologique%20des%20cadres%20de%20l'Etat.pdf>

p.26

http://depafi.minint.fr/images/stories/fichiers/DEVELOPPEMENT%20DURABLE/COMPENSATION_CARBONE/milieux_description_MDD.pdf (intranet*)

p.29

- <https://nosgestesclimat.fr/>
- <https://www.wecount.io/mesurer-mon-empreinte-carbone-pro>
- <https://datagir.ademe.fr/>

p.30

- <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/bons-gestes/economies-eco-gestes-anti-gas-pi-bureau-meme-topo-qua-maison>
- <https://multimedia.ademe.fr/infographies/infographie-tout-changer/>
- <https://www.youtube.com/watch?v=pjStolrWD5E>

p.36

<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>

p.42

http://depafi.minint.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=851:news-label-carbone-sept-2022&catid=151&Itemid=101 (intranet*)

p.43

http://depafi.minint.fr/index.php?option=com_content&view=categories&id=381&Itemid=428 (intranet*)

p.45

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/notre-institution/nos-composantes/au-niveau-central/les-offices/office-central-de-lutte-contre-les-atteintes-a-l-environnement-et-a-la-sante-publique-oclaesp>

p.49

- <https://dnum-mi.webex.com/dnum-mi/ldr.php?RCID=1c94c56677b823fc718fcd573af57e36>
- <https://bbb-dinum-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/5613883a555ec368ef6b20bf8d6eece5add2cb50-1664191099088>
- <https://bbb-dinum-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/2e717908ef399c5626c7066a215108cad3d92d70-1664794999217>
- <https://bbb-dinum-scalelite.visio.education.fr/playback/presentation/2.3/37472e4c59816030691546e80f1a845b2b8ef925-1664520568351>
- <https://dnum-mi.webex.com/dnum-mi/ldr.php?RCID=2f50a8387c090d33423daeb78886b154>

* intranet: le site intranet de la DEPAFI est accessible uniquement aux agents du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.



Retrouvez les cahiers thématiques sur l'intranet de la DEPAFI :

Rubrique « Les éditions de la DEPAFI », et en version magazine, imprimés exclusivement sur papier recyclé.



À vous de jouer !

Des idées, des suggestions, des sujets pour le prochain cahier thématique ?

Contactez la section communication de la DEPAFI : depafi-communication@interieur.gov.fr



Envie de vous abonner aux infolettres depafi ?

Contactez la section communication de la DEPAFI : depafi-communication@interieur.gov.fr

Numéros précédents



n°1. 01/21
Pollution et numérique : les enjeux



n°2. 06/21
L'apprentissage : entre la théorie et la pratique



n°3. 12/21
Plan de relance au ministère de l'Intérieur



n°4. 06/22
L'immobilier au ministère de l'Intérieur



Suivez la DEPAFI depuis la page internet du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer.

Rejoignez la DEPAFI

Sur le site intranet de la DEPAFI, retrouvez la rubrique « Nos métiers, nous rejoindre » : http://depafi.minint.fr/index.php?option=com_content&view=categories&id=201&Itemid=374

Pour contacter les ressources humaines : depafi-recrutement@interieur.gov.fr

Pour commander les versions papier des fiches métiers, contactez la section communication : depafi-communication@interieur.gov.fr



